



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

97^e séance plénière

Mardi 29 août 2023, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösi (Hongrie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Réunion de haut niveau visant à célébrer et à promouvoir la Journée internationale contre les essais nucléaires

Point 99 de l'ordre du jour (suite)

Désarmement général et complet

Le Président (*parle en anglais*) : En application de la résolution 72/51 du 4 décembre 2017, l'Assemblée générale va tenir une réunion de haut niveau en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale contre les essais nucléaires. Je vais maintenant prononcer une déclaration depuis la tribune.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Voici les propos que nous avons tenus en 2010, lorsque l'Assemblée générale a déclaré le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires : « [I]l ne faut ménager aucun effort pour mettre fin aux essais nucléaires » (*résolution 64/35, alinéa 2*).

Pourtant, nous n'avons pas grand-chose à célébrer aujourd'hui à l'Assemblée. La montée de la méfiance, la concurrence géopolitique et la multiplication des conflits armés n'ont fait qu'accroître les dangers dans le monde, notamment au vu des menaces régulières de frappe nucléaire dans le cadre de la guerre menée contre l'Ukraine. Cette situation a tiré à juste titre la sonnette d'alarme,

mais quelle a été notre réaction ? Les dépenses militaires mondiales ont atteint le chiffre record de 2 200 milliards de dollars en 2022. De nombreux signes indiquent que les stocks et les capacités nucléaires augmentent, ce qui est contraire au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Menacer un pays voisin d'une frappe nucléaire a-t-il du sens ? Cette approche a-t-elle permis de réduire le nombre de conflits ? Sommes-nous plus en sécurité ? Pas du tout.

Nous n'avons jamais été aussi proches d'une catastrophe mondiale depuis le début du siècle, et pourtant nous ne voyons pas le piège terrifiant que nous avons tendu à l'humanité en misant sur les armes nucléaires. Lorsque des fonds publics sont détournés de la sorte et que nous faisons fi de nos propres paroles, nous avons le devoir de nous interroger sur le sérieux de nos promesses de lutter contre la pauvreté, la pollution, les changements climatiques et la perte de biodiversité. Protégerons-nous notre plus récent droit humain, le droit à un environnement propre, sain et durable, ou ces nobles promesses ne sont-elles que des paroles en l'air ? Nos investissements dans les armes nucléaires et leur modernisation permanente sont tout simplement incompatibles avec nos objectifs, nos aspirations et nos promesses.

Nous avons besoin d'une approche du désarmement centrée sur l'être humain, axée sur la prévention des souffrances et de la destruction inutile de l'environnement et mise en œuvre dans le cadre d'un processus multilatéral inclusif et cohérent. De nombreux États représentés ici travaillent sans relâche pour mettre fin aux essais

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



nucléaires. Je félicite le Kazakhstan d'avoir dirigé ces efforts et d'avoir été à l'origine de cette journée internationale. Nous ne pouvons pas laisser ces dangers grandir. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un pilier majeur du dispositif international de désarmement. Il a permis d'établir une norme efficace contre les essais nucléaires. Le fait qu'il n'est toujours pas entré en vigueur, 27 ans après son adoption, constitue toutefois une grave lacune dans notre cadre mondial et nous rappelle avec force que le travail n'est pas terminé. J'appelle les derniers États visés à l'annexe 2 à enfin signer et ratifier le TICE, à suivre l'exemple des 34 pays visés à l'annexe 2 qui l'ont déjà fait et à se joindre à l'écrasante majorité qui appuie le TICE.

Il est de notre devoir de veiller à ce que l'interdiction des essais nucléaires soit juridiquement contraignante pour tous les États. Nous avons besoin de politiques et de garanties appropriées pour nous protéger contre les erreurs et les mauvaises décisions. Nous devons nous rappeler que l'emploi de toute arme nucléaire à quelque fin que ce soit est voué à échapper immédiatement à tout contrôle et que la possibilité d'une guerre nucléaire prétendument limitée n'existe pas. En revanche, la responsabilité des personnes qui tentent de familiariser le public avec cette notion sans dire la vérité sur les conséquences d'un éventuel holocauste nucléaire est, elle, illimitée. Pour la sécurité de tous les habitants de la planète, nous devons continuer d'œuvrer en faveur d'un monde libéré de la menace nucléaire.

Teruko Yahata avait 8 ans lorsque la bombe atomique est tombée sur Hiroshima. Aujourd'hui, à 85 ans, lors de ses présentations à des auditoires internationaux sur l'effroyable puissance d'une explosion nucléaire, elle pose les questions suivantes : « Qui est important pour vous ? Que voulez-vous protéger ? ». Nous devons tirer les leçons de l'histoire, en particulier à un moment où les dangers sont si nombreux, pour le bien de tous ceux qui ont souffert des essais nucléaires ou des détonations nucléaires et pour le bien de nos proches et des générations futures. Le moment est venu de prévenir une destruction nucléaire mondiale. Le moment est venu de mettre fin à la menace de notre suicide collectif. Cela peut être notre héritage.

Conformément à l'article 70 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'invite maintenant M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à prendre la parole devant l'Assemblée au nom du Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord les États Membres, sous l'égide du Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Csaba Kőrösi, de nous avoir réunis à l'occasion de cette importante commémoration annuelle. Je remercie également sincèrement le Gouvernement de la République du Kazakhstan de son engagement inébranlable en faveur de la sensibilisation aux conséquences néfastes des essais nucléaires.

C'est avec un sentiment d'urgence que je me tiens devant l'Assemblée en cette Journée internationale contre les essais nucléaires. La norme contre les essais d'armes nucléaires est solide. Un seul État a osé la violer depuis le début du siècle. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires reste une preuve magistrale de notre volonté commune de reléguer les essais nucléaires au passé et de protéger l'humanité et l'environnement de leurs conséquences dévastatrices. Le Système de surveillance international a déjà fait ses preuves. Et avec 186 États signataires et 178 États l'ayant ratifié, ce traité est un pilier central du régime de désarmement et de non-prolifération. Je me félicite de la récente ratification du Traité par la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, les Îles Salomon et Sri Lanka, et je remercie le Secrétariat technique provisoire de son engagement constant en faveur de l'universalisation du Traité. Bien qu'il ne soit pas encore entré en vigueur, il a néanmoins jeté les bases du tabou mondial qui frappe les essais nucléaires. Les moratoires unilatéraux sur les essais adoptés par les États dotés d'armes nucléaires doivent être salués. Toutefois, ils ne sauraient se substituer à une interdiction juridiquement contraignante de tous les essais nucléaires.

Comme je viens de le dire, c'est avec un sentiment d'urgence que je me tiens devant l'Assemblée. En effet, malgré la solidité actuelle de la norme mondiale contre les essais, des tendances mondiales conspirent à l'affaiblir. Comme l'a dit le Secrétaire général dans son message d'aujourd'hui, nous assistons à une montée inquiétante de la défiance et des divisions dans la communauté internationale. Avec un stock mondial de près de 13 000 armes nucléaires, dont des pays s'emploient à améliorer la précision, la portée et la puissance destructrice, nous sommes sûrs d'aller vers l'anéantissement.

La montée du risque nucléaire menace de réduire à néant les progrès obtenus de haute lutte en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires au cours des trois dernières décennies. Cela inclut les progrès accomplis dans la dissuasion des essais d'armes nucléaires. Il est donc primordial que nous nous réunissions pour marquer cette journée cruciale, en affirmant notre

position inébranlable contre les essais nucléaires. Nous devons profiter de cette journée pour nous rappeler que le 29 août marque la fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, au Kazakhstan, où les séquelles des essais nucléaires sont toujours présentes, 32 ans après la fin de la guerre froide. Nous devons profiter de cette journée pour nous rappeler Trinity, la toute première explosion nucléaire, qui a eu lieu en 1945, marquant ainsi le début d'une ère ponctuée par plus de 2 000 essais nucléaires. Ces essais ont eu lieu dans certains des écosystèmes les plus fragiles du monde, abritant certaines des personnes les plus vulnérables. Ces actions ont eu des effets durables et dévastateurs sur notre environnement collectif, notre santé et notre sécurité. Nous devons nous rappeler aujourd'hui les témoignages des personnes rescapées et des victimes, ainsi que les preuves avérées, qui témoignent tous de l'énorme souffrance et des conséquences irréversibles provoquées par ces essais.

Je vais le dire très clairement. Le seul moyen d'éviter que les progrès accomplis dans la volonté de mettre fin aux essais nucléaires ne soient réduits à néant est de faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et sans plus tarder. J'ai été encouragée par le soutien quasi unanime à l'entrée en vigueur urgente du Traité dont ont fait preuve les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à la récente session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026, ainsi que par leur reconnaissance collective de la nécessité de renforcer le soutien aux victimes des essais nucléaires et de faire de la remédiation environnementale une priorité. Je me fais maintenant l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général, demandant à tous les États qui ne l'ont pas déjà fait de signer et de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le Traité, dont la ratification est nécessaire pour qu'il entre en vigueur, ne doivent pas attendre que d'autres agissent, mais plutôt prendre des mesures unilatérales au nom de ceux qui ont souffert et souffrent encore des conséquences catastrophiques des essais nucléaires. Il est temps d'agir. Nous devons nous unir avec une volonté renouvelée d'atteindre notre objectif commun, un monde débarrassé du spectre des essais nucléaires et exempt d'armes nucléaires. Aucune excuse ne saurait justifier de perdre davantage de temps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de sa déclaration.

Avant de poursuivre, et comme indiqué dans ma lettre du 10 août 2023, je souhaiterais consulter les membres en vue d'inviter les intervenants suivants à faire des déclarations liminaires à l'occasion de cette séance commémorative : M. Robert Floyd, Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, représenté par M^{me} Vivian Okeke, Directrice du Bureau de liaison de l'Agence internationale de l'énergie atomique à New York ; et M. Elias Merad Taouli, jeune militant de l'association Reverse the Trend : Save Our People, Save Our Planet.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite, sans créer de précédent, inviter ces personnalités à faire une déclaration à la présente séance commémorative ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant M. Robert Floyd, Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à faire une déclaration liminaire.

M. Floyd (Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à prendre la parole devant l'Assemblée générale sur la question cruciale de l'interdiction des essais nucléaires. Je remercie également la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu de la déclaration liminaire qu'elle a faite au nom du Secrétaire général António Guterres.

Il y a tout juste 23 jours, j'ai vécu une leçon d'humilité. J'étais à Hiroshima pour la cérémonie annuelle de commémoration des événements du 6 août 1945, jour où une bombe nucléaire a explosé 600 mètres au-dessus de cette ville, dans ce qui a certainement été le plus grand anéantissement quasi instantané d'êtres humains, par des êtres humains. L'*Hiroshima Peace Memorial Museum* présente des objets retrouvés après l'explosion, des choses impossibles à oublier. Parmi eux, le minuscule tricycle carbonisé d'un enfant, retrouvé à un kilomètre du centre de l'explosion. En cette belle et paisible matinée d'été, un petit garçon de 3 ans à peine se promenait joyeusement sur ce tricycle – et puis, plus rien. Nous qui sommes ici aujourd'hui ne pouvons imaginer ce que la détonation de cette horrible bombe a pu être pour les habitants de Hiroshima et des alentours ni pour les gens de Nagasaki à peine quelques jours plus tard. Pourtant, les armes élaborées et mises à l'essai dans les années qui ont suivi

Hiroshima et Nagasaki avaient une puissance explosive bien plus grande encore. Plus l'essai était ambitieux, plus la santé humaine et l'environnement en ont fait les frais.

Finalement, les nations du monde se sont rassemblées pour dire que cela suffisait. Il était clair que la fin des explosions expérimentales nucléaires porterait un coup d'arrêt salvateur à la mise au point d'armes nucléaires et à la prolifération des armes, ce qui, en retour, rendrait possible le désarmement nucléaire. Les arguments en faveur de l'arrêt de ces essais sont devenus imparables, sans vouloir dire pour autant que cela irait vite. En 1963, le Traité sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires a été signé, prohibant les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Le préambule au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en 1968, avait pour but d'obtenir l'arrêt définitif de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires.

Cependant, il a fallu encore près de 30 ans et bien d'autres explosions expérimentales nucléaires pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires soit finalement conclu, en 1996. Pourquoi cela a-t-il pris tant de temps ? Parmi toutes les politiques, il se posait une question pratique majeure, qui consistait à savoir comment vérifier que les promesses de s'abstenir de la mise à l'essai d'armes nucléaires étaient effectivement tenues. Un an après la tenue historique de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, le Traité d'interdiction complète a enfin été approuvé. Les diplomates disposaient maintenant des moyens scientifiques requis pour qu'une interdiction des essais soit vérifiable, et le Traité a vraiment changé la donne depuis lors. Avant 1996, il y avait eu plus de 2000 essais nucléaires, dont 450 à Semipalatinsk, au Kazakhstan, pratiquement tous d'une puissance bien supérieure aux bombes qui avaient dévasté Hiroshima et Nagasaki. Entre le 24 septembre 1996 et aujourd'hui, 29 août 2023, on a dénombré moins d'une dizaine d'essais. Au XXI^e siècle, seul un État a testé une arme.

Les connaissances scientifiques de 1996 étaient assez avancées pour garantir que toutes les détonations nucléaires pourraient être détectées une fois que le réseau mondial de stations de surveillance aurait été constitué. Nous avons maintenant ce réseau, et nous avons aussi des technologies bien meilleures, permettant de produire en continu des données sismiques, hydroacoustiques, infrasonores et radionucléides à partir de plus de 300 stations

installées dans le monde entier. Les États savent que le remarquable système de surveillance internationale de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), en lien avec le Centre international de données, détectera le moindre essai, quels que soient le moment et l'endroit. Nous repérons très rapidement tout événement inattendu ou étrange et pouvons dire où et quand il s'est produit. Le système de vérification de l'OTICE est un moyen de sécurité mondiale essentiel qui n'a pas d'équivalent. Il est crédible et respecté parce qu'il fonctionne. Chaque État a accès à l'ensemble des données et est formé à l'analyse qui convient afin d'être en mesure de détecter une explosion nucléaire.

La vérification fonctionne. La transparence fonctionne. Quand le manque de confiance pose problème, il est crucial que nous puissions compter sur une source indépendante de données factuelles. Du fait que le système de vérification de l'OTICE fonctionne et que pratiquement tous les États adhèrent au Traité, nous avons établi une puissante norme mondiale contre les essais. L'OTICE compte 186 signataires et 178 ratifications, et il y en aura une de plus la semaine prochaine. Huit ratifications supplémentaires sont intervenues ces 18 derniers mois, Sri Lanka ayant procédé à la dernière en date pas plus tard que le mois dernier. La ratification par les Îles Salomon cette année a donné lieu à de formidables célébrations. L'élan en faveur de l'universalité va croissant. Récemment, la Somalie et le Soudan du Sud ont pris publiquement l'engagement de signer et de ratifier le Traité. Toutefois, celui-ci n'est pas encore entré en vigueur. Je ne suis pas le premier et ne serai pas le dernier à dire que nous connaissons une période éprouvante et inquiétante à l'échelle mondiale. J'insiste donc aujourd'hui sur l'urgence et la responsabilité. Je prie instamment les États dotés d'armes nucléaires de bien vouloir renouveler clairement et publiquement leur engagement à respecter leurs moratoires sur les essais. Je prie instamment les États qui n'ont pas encore signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de bien vouloir le faire. Je prie instamment les États visés à l'annexe 2 et tous les autres États qui n'ont pas encore ratifié le Traité de bien vouloir le faire.

Pour terminer, je tiens à faire encore une observation. Le 29 août 1991, le site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, anciennement situé en Union soviétique et à présent sur le territoire de la République du Kazakhstan, a finalement été fermé. En 2009, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/35, proclamant le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires. Quand j'avais 14 ans, il y avait déjà eu plus de 1 000 explosions

expérimentales nucléaires. Aujourd'hui, grâce au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, un enfant qui fête ses 14 ans cette année n'a connu que cinq essais, tous par le même pays. Notre monde est un endroit bien plus sûr et propre sans essais d'armes nucléaires, mais, tant que les essais nucléaires ne seront pas frappés d'une interdiction juridiquement contraignante, ces progrès seront en danger. Nous devons agir de façon responsable et urgente.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Vivian Okeke, Directrice du Bureau de liaison de l'Agence internationale de l'énergie atomique à New York.

M^{me} Okeke (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je transmets à toutes les personnes ici présentes les salutations chaleureuses de M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance plénière de haut niveau de l'Assemblée générale pour marquer la célébration de la Journée internationale contre les essais nucléaires en 2023. Nous félicitons le Gouvernement kazakhstanaï de son engagement, qui ne se dément pas au fil des ans, à promouvoir la célébration de cette journée internationale, ayant lui-même subi directement les effets dévastateurs des essais nucléaires sur son territoire à Semipalatinsk.

Depuis bientôt 70 ans, l'AIEA contribue à prévenir la propagation des armes nucléaires, tout en mettant à disposition la science et la technologie nucléaires à des fins pacifiques, en particulier pour les pays en développement, dans des domaines comme l'énergie, la santé humaine, l'alimentation et l'agriculture, et dans d'autres, participant ainsi à la concrétisation de neuf des 17 objectifs de développement durable. Depuis que le Directeur général a pris ses fonctions en 2019, l'AIEA a adopté une approche renouvelée des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires. Le Directeur général a lancé des initiatives majeures, comme Rayons d'espoir, Action intégrée contre les zoonoses, Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique, ainsi que le programme de bourses Marie Skłodowska-Curie et le programme Lise Meitner. Ces initiatives renforcent la réponse aux fléaux que sont le cancer et la pollution par le plastique et améliorent la préparation aux pandémies et la représentation des femmes dans le domaine nucléaire pour le bien de l'humanité.

Il est essentiel de veiller à ce que la technologie nucléaire soit utilisée de façon sûre et en toute sécurité.

Bien que la sûreté et la sécurité nucléaires soient des responsabilités nationales, l'AIEA est une instance internationale au sein de laquelle les pays collaborent pour élaborer des normes de sûreté et des orientations en matière de sécurité et pour partager les meilleures pratiques. L'AIEA aide ses États membres à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de sûreté nucléaire en élaborant des normes de sécurité qui peuvent servir de base aux réglementations nationales et en fournissant, sur demande, divers services, notamment des missions d'examen par des experts. Rien qu'en 2022, l'AIEA a réalisé 62 examens par des pairs et services consultatifs. En outre, elle joue un rôle de premier plan en tant que plateforme mondiale pour le renforcement de la sécurité nucléaire. Les pays sollicitent de plus en plus notre aide pour réduire au minimum le risque que des matières nucléaires et autres matières radioactives tombent entre les mains de terroristes. Pour mieux aider les États membres à se préparer aux problèmes de sécurité posés par les acteurs non étatiques, l'AIEA construit un nouveau centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, qui fait partie de son complexe de laboratoires à Seibersdorf, près de Vienne. Le nouveau centre augmentera la capacité de l'AIEA à proposer une formation et une aide au développement en appui aux initiatives durables de sécurité nucléaire et à leur mise en œuvre effective.

L'AIEA a pour autre fonction essentielle de vérifier que les pays ne cherchent pas à acquérir des armes nucléaires. Les inspecteurs de l'Agence effectuent des vérifications dans les installations nucléaires du monde entier. Ils rapportent des échantillons qui sont analysés pour détecter d'éventuelles traces de matière nucléaire. L'AIEA vérifie de manière indépendante l'exactitude et l'exhaustivité des déclarations des États concernant leurs matières et activités nucléaires. Les garanties donnent une assurance crédible que les États respectent leurs obligations internationales de s'abstenir de développer des armes nucléaires. Elles permettent également de détecter rapidement toute utilisation abusive de matières ou de technologies nucléaires en alertant le monde sur les risques de prolifération. Parallèlement à l'augmentation continue, au cours des dernières décennies, du nombre d'installations nucléaires et d'autres sites soumis aux garanties de l'AIEA, l'Agence a amélioré ses capacités d'analyse grâce à de nouveaux laboratoires de garanties ultramodernes à Seibersdorf et à l'intégration de l'utilisation de technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, dans le cadre de lignes directrices éthiques bien définies, afin de soutenir et d'optimiser les vérifications nucléaires.

Après avoir décrit le travail essentiel de l'AIEA en matière de sûreté, de sécurité et de garanties nucléaires, je m'en voudrais de ne pas mentionner nos efforts inlassables en Ukraine. L'AIEA y a déployé 53 missions totalisant 116 membres du personnel de l'Agence, pour aider à stabiliser la situation et évaluer de près la situation en matière de sûreté et de sécurité nucléaires ainsi que les besoins connexes. Huit de ces missions, dont la mission d'appui et d'assistance de l'AIEA à Zaporizhzhia en septembre 2022, au cours de laquelle la présence continue du personnel de l'Agence à cette centrale a été établie, ont été dirigées par le Directeur général Grossi. À la demande des autorités ukrainiennes, l'Agence a établi une présence continue de son personnel sur tous les sites nucléaires du pays en janvier. En outre, nous avons organisé plusieurs livraisons d'équipements liés à la sûreté et à la sécurité nucléaires, et les activités relatives aux garanties en Ukraine se sont également poursuivies. L'AIEA fournit des informations sur la situation en Ukraine par le biais de rapports et de mises à jour périodiques.

En ce qui concerne la question importante qui nous réunit aujourd'hui, je tiens à indiquer que l'AIEA continue d'aider les États à évaluer la radioactivité résiduelle dans les zones touchées par des essais nucléaires, afin de déterminer si l'utilisation sûre de ces terrains est possible ou si des mesures correctives sont nécessaires. L'AIEA met actuellement en œuvre un projet visant à renforcer les capacités nationales permettant d'évaluer la possibilité d'ouvrir certaines parties du site d'essai de Semipalatinsk à une utilisation économique normale. Ces travaux se poursuivront dans les années à venir et rappellent avec force les effets dangereux à long terme des essais nucléaires.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le ferme engagement de l'Agence à contribuer à un monde exempt d'armes nucléaires et d'essais nucléaires. En effectuant des vérifications nucléaires crédibles et en promouvant une sécurité nucléaire efficace, l'AIEA apporte une contribution tangible à cet objectif et travaille en étroite collaboration avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Taouli.

M. Taouli (*parle en anglais*) : Je m'appelle Elias Merad Taouli et je suis un Algéro-Américain de 17 ans. Je représente Reverse the Trend : Save Our People, Save Our Planet, l'initiative pour la jeunesse de la Nuclear Age Peace Foundation. La Nuclear Age Peace Foundation est une organisation non gouvernementale dotée d'un statut

consultatif auprès du Conseil économique et social et reconnue par l'ONU comme une organisation messagère de la paix. La fondation œuvre depuis 1982 à l'instauration d'un monde juste et pacifique, exempt d'armes nucléaires. C'est un honneur pour moi de me présenter devant l'Assemblée pour parler d'une question d'une importance vitale. Le rôle essentiel de la voix des jeunes dans les instances multilatérales de désarmement et de non-prolifération nucléaires ainsi que la participation de jeunes comme moi aux débats politiques peuvent contribuer à éloigner l'humanité du précipice d'une apocalypse nucléaire contre laquelle nous ont mis en garde plusieurs voix influentes à travers le monde, y compris celle du Secrétaire général António Guterres.

En tant que jeune Algéro-Américain, je suis convaincu que la communauté internationale doit reconnaître les séquelles laissées par les essais nucléaires à travers le monde et permettre de rendre la justice aux victimes de ces armes inhumaines. Plus de 315 essais ont été effectués dans le Pacifique, notamment en Australie, en Polynésie française, à Kiribati et dans les Îles Marshall, soit l'équivalent de plus de 10 000 bombes d'Hiroshima. Rien qu'au Kazakhstan, plus de 450 essais nucléaires ont été effectués. L'Algérie a, elle aussi, subi le poids de 17 essais nucléaires, et d'autres régions et lieux ont également été touchés. Aujourd'hui encore, les conséquences des essais nucléaires continuent de jeter une ombre sur toutes ces communautés, provoquant des fausses couches et des malformations congénitales et ayant des effets néfastes persistants sur la santé physique et mentale de tous. Les essais nucléaires ont non seulement marqué le sol sur lequel ils ont eu lieu, mais ils ont également laissé leur empreinte sur ces populations, rappelant un passé douloureux qui ne pourra jamais être oublié. Face à ces séquelles et à la violence nucléaire actuelle, il reste encore beaucoup à faire. Les responsables d'activités nucléaires n'ont que trop tardé à faire acte de reconnaissance et de réconciliation, et à verser des réparations.

Il est essentiel de partager nos témoignages pour sensibiliser la prochaine génération aux graves conséquences humanitaires et environnementales des armes nucléaires. Au sein de Reverse the Trend, j'ai lancé le projet cinématographique Gerboise Bleue, qui se base sur des entretiens poignants avec des jeunes qui ont été touchés, des représentants non gouvernementaux et des experts pour examiner l'impact durable du programme d'essais nucléaires du Gouvernement français en Algérie dans les années 60. Notre objectif est de présenter notre court-métrage percutant dans les écoles secondaires

afin de mettre en lumière des événements historiques et les implications qu'ils ont aujourd'hui. Nous cherchons à faire mieux comprendre les ravages causés par les armes nucléaires.

Pour parvenir à la justice nucléaire, nous devons donner aux jeunes les moyens d'agir et les sensibiliser au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, notre meilleur espoir d'un monde exempt d'armes nucléaires. À mesure que nous avançons, notre engagement reste étayé par notre détermination à faire entendre la voix de celles et ceux qui sont touchés par les armes nucléaires. La Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, de par son objectif humanitaire, tel qu'il est exprimé dans les articles 6 et 7 du Traité, est une lueur d'espoir qui permet à l'humanité de se libérer du spectre redoutable des armes nucléaires. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. En unissant nos forces, nous serons en mesure de réaliser des avancées exceptionnelles dans notre quête inébranlable de la paix et du bien-être des communautés touchées dans le monde entier. Ensemble, nous pouvons construire un avenir débarrassé de l'ombre menaçante des armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le Groupe des États d'Afrique vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance et d'appuyer le désarmement nucléaire. Le Groupe se félicite du message important délivré par la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement au nom du Secrétaire général, ainsi que de la déclaration prononcée par le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). La tenue de la présente séance est le signe que nous sommes prêts et déterminés à mettre fin aux essais nucléaires. Il s'agit là d'une étape nécessaire si nous voulons parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires. À cette fin, le Groupe des États d'Afrique appuie les objectifs de l'OTICE, qui vise à interdire complètement les essais nucléaires, avec toutes les conséquences qui en découlent, et à mettre un terme à la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires.

L'élimination totale des armes nucléaires demeure la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. Dans ce contexte, le Groupe souligne combien il est urgent de veiller à ce que notre planète, ainsi que l'espace extra-atmosphérique, soient exempts d'armes nucléaires, car leur présence constitue une menace existentielle pour la paix et la sécurité mondiales et pour la survie future de l'humanité. Le Groupe appuie le principe d'un désarmement nucléaire complet en tant que condition préalable la plus importante pour maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est dans cet esprit que nous rappelons l'entrée en vigueur historique du Traité phare sur l'interdiction des armes nucléaires, qui, entre autres, interdit complètement les essais d'armes nucléaires. Le Groupe réaffirme son plein appui à l'adoption de la Déclaration de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui confirme la détermination à parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires.

Le Groupe réaffirme également son appui aux efforts déployés pour assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi qu'au Plan d'action de Vienne adopté à la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, tenue à Vienne du 21 au 23 juin 2022, qui vise à faciliter une mise en œuvre efficace et rapide du Traité et à atteindre les objectifs et buts qui y sont fixés. Le Groupe attend avec intérêt la tenue à New York de la deuxième Réunion des États parties, du 27 novembre au 1^{er} décembre. À cet égard, il exhorte tous les membres de la communauté internationale, en particulier les États dotés d'armes nucléaires et ceux bénéficiant du « parapluie nucléaire », à saisir l'occasion qui leur est offerte de signer et de ratifier le Traité sans plus tarder, et à œuvrer à la réalisation de l'objectif de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme ses vives préoccupations quant à la lenteur des progrès accomplis par les États dotés d'armes nucléaires en vue de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément à leurs obligations juridiques et à leurs engagements au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). C'est pourquoi le Groupe insiste sur la mise en œuvre de toutes les mesures convenues et de tous les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires dans le cadre du TNP, y compris les engagements relatifs à l'universalité du TNP et à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive. Le Groupe regrette dès lors que les deux dernières sessions de la Conférence des parties

chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'aient pas permis de dégager un consensus sur un document final, malgré les efforts déployés par de nombreuses délégations. Nous appelons également les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que la Conférence d'examen aboutisse à des recommandations concrètes en vue de parvenir au désarmement nucléaire et à l'universalité du Traité.

Le Groupe souligne la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde à la réalisation des objectifs généraux de désarmement et de non-prolifération nucléaires, renforçant ainsi la paix et la sécurité aux échelons régional et mondial. Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique réaffirme son attachement au Traité de Pelindaba, qui confirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et protège son territoire, notamment en interdisant le déploiement d'engins explosifs nucléaires et la mise à l'essai de ces armes sur l'ensemble du continent africain.

Dans le même ordre d'idées, le Groupe des États d'Afrique souhaite appeler l'attention sur l'organisation, conformément à la décision 73/546, de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Il appelle tous les États invités à poursuivre leur travail dans un esprit constructif et de bonne foi afin de négocier un traité juridiquement contraignant permettant de mettre en œuvre la résolution sur le Moyen-Orient qui a été adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 1995. Cette résolution a été un élément essentiel et à part entière de l'ensemble des décisions, ainsi que le fondement qui a permis de dégager un consensus sur la prorogation du TNP pour une durée indéfinie. De plus, nous exprimons à nouveau notre inquiétude quant à l'absence de mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010 concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous réaffirmons que ces engagements et obligations restent valables jusqu'à ce qu'ils soient pleinement mis en œuvre.

Le Groupe tient à insister sur l'importance des considérations humanitaires dans toutes les délibérations sur les armes nucléaires et souligne tout particulièrement ses graves préoccupations quant aux conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi ou de la détonation d'armes nucléaires, qu'ils soient accidentels ou délibérés. Il appelle tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à tenir compte des conséquences

humanitaires catastrophiques de l'emploi de ces armes sur la santé humaine, l'environnement et les ressources économiques vitales, entre autres, et à prendre les mesures qui s'imposent pour démanteler ces armes et y renoncer.

Le Groupe tient à insister sur l'importance de parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en tenant compte des responsabilités particulières qui incombent aux États dotés de l'arme nucléaire. Le Groupe estime que le Traité représente l'espoir qu'il sera possible de mettre fin à la poursuite de la mise au point et de la prolifération d'armes nucléaires, concourant ainsi à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Nous appelons la communauté internationale à renouveler son appui à la promotion de l'entrée en vigueur du Traité, et invitons les États dotés de l'arme nucléaire et ceux qui n'ont pas encore adhéré au TNP, et qui sont visés à l'annexe 2 du Traité et ne l'ont pas encore signé ou ratifié à le faire sans délai et sans conditions. Le Groupe attend avec intérêt la tenue, pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session, de la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Pour terminer, le Groupe des États d'Afrique appelle une fois de plus tous les États à œuvrer avec diligence pour faciliter l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, afin de concrétiser le but et l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, en tenant compte de la responsabilité particulière qui incombe aux États dotés de l'arme nucléaire à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Royaume des Pays-Bas, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M^{me} Brandt (Royaume des Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

La non-prolifération et le désarmement nucléaires figurent parmi les principales priorités de l'ONU depuis la création de l'Organisation en 1945. Un élément important qui est au cœur de ces objectifs est l'interdiction de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires, qui sert à la fois les objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Cela étant, plus de 2000 essais nucléaires ont été effectués depuis 1945.

Le 2 décembre 2009, l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, a proclamé le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires, en adoptant à l'unanimité la résolution 64/35, appelant à éduquer le public et à le sensibiliser aux effets des explosions expérimentales d'armes nucléaires et autres explosions nucléaires et à la nécessité d'y mettre fin, en tant que moyen parmi d'autres de parvenir à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Comme d'autres, je tiens à rappeler à l'Assemblée que la journée du 29 août a été choisie pour commémorer la fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, au Kazakhstan, à cette même date en 1991. La fermeture de ce site, où plus de 450 essais nucléaires ont été effectués, a marqué la fin de l'ère des essais nucléaires sans limites. Peu après, les pays ont entamé des négociations en vue de la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été ouvert à la signature cinq ans plus tard, en 1996.

Signé par 186 États et ratifié par 178 d'entre eux, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires peut être qualifié de quasi universel. Nous nous félicitons des quatre ratifications les plus récentes, à savoir celles de Sri Lanka et des Îles Salomon cette année, et celles de Sao Tomé-et-Principe et de la Guinée équatoriale à la fin de l'année dernière. Nous saluons également les efforts constants déployés par M. Robert Floyd, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, pour obtenir de nouvelles ratifications. Nous soulignons qu'il est extrêmement important et urgent que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur et affirmons que nous sommes fermement déterminés, 27 ans après son ouverture à la signature, à faire de cette entrée en vigueur une réalité. Les États peuvent envoyer un signal fort concernant la nécessité de l'entrée en vigueur du Traité en appuyant la résolution annuelle de l'Assemblée générale portant sur le Traité à la Première Commission cette année, ainsi que la prochaine Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, connue sous le nom de Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité, qui aura lieu le 22 septembre, en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. Nous saluons également l'interdiction des essais nucléaires en vigueur dans toutes les zones exemptes d'armes nucléaires.

Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États condamne avec force et de manière catégorique l'attaque non provoquée de la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante des concepts fondamentaux du droit international, notamment le paragraphe 4 de

l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, la notion d'inviolabilité des frontières et le droit des États souverains de choisir leur orientation. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses menaces d'emploi d'armes nucléaires et d'essais nucléaires compromettent gravement l'architecture de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Nous demandons instamment à tous les États de s'abstenir de procéder à des explosions expérimentales d'armes nucléaires et à toute autre explosion nucléaire, de maintenir et de réaffirmer leurs moratoires à cet égard et de s'abstenir de tout acte contraire à l'objet et au but du Traité.

Le Groupe condamne dans les termes les plus énergiques les six essais nucléaires auxquels la République populaire démocratique de Corée a procédé depuis 2006, en violation des résolutions du Conseil de sécurité sur la question, et se déclare profondément préoccupé par les informations faisant état de préparatifs en vue d'un septième essai de ce type. Il faut le dire, la République populaire démocratique de Corée est le seul pays à avoir effectué des essais nucléaires au cours de ce siècle. Nous l'exhortons à respecter pleinement les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil, notamment en renonçant à ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques de façon complète, vérifiable et irréversible et en s'abstenant de procéder à de nouveaux essais nucléaires. Nous réaffirmons notre appui à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne de manière pacifique et encourageons toutes les parties à collaborer et à reprendre le dialogue.

Pour terminer, dans l'attente d'un arrêt définitif et irréversible de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires, nous sommes déterminés à continuer de célébrer la Journée internationale contre les essais nucléaires afin de mobiliser les gouvernements, les organisations internationales, régionales et sous-régionales, la société civile et les personnes pour qu'ils adhèrent à la cause commune d'un monde exempt d'essais nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique, qui va s'exprimer au nom du pays hôte.

M^{me} Jenkins (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale visant à célébrer et à promouvoir la Journée internationale contre les essais nucléaires.

Au cours des 60 dernières années, le monde n'a connu aucun essai nucléaire dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique ou sous l'eau. Mais malgré l'incidence considérable du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, conclu en 1963, et la norme qu'il a favorisée, l'objectif d'une interdiction mondiale et juridiquement contraignante de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires par tous les États parties, dans tous les environnements, continue de nous échapper. L'étape essentielle pour atteindre cet objectif est l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Comme nombre des personnes ici présentes le savent, le Président Biden soutient et défend depuis longtemps le TICE, et les États-Unis sont fermement déterminés à appuyer le Traité et les efforts déployés pour garantir son entrée en vigueur. Tout en reconnaissant nos efforts, nous appelons également tous les États, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à ratifier le Traité sans attendre que les autres États le fassent.

Depuis plus de 30 ans, les États-Unis n'ont pas effectué d'essais nucléaires explosifs et n'en ont pas l'intention. Nous avons été les premiers à signer le TICE lorsqu'il a été ouvert à la signature en septembre 1996. Depuis lors, les États-Unis ont décrété un moratoire sur les essais nucléaires explosifs à puissance zéro et appellent tous les États dotés d'armes nucléaires à décréter ou à maintenir de tels moratoires. Ces moratoires volontaires ont contribué à faire respecter la norme interdisant les essais nucléaires, mais ils ne peuvent se substituer à l'interdiction juridiquement contraignante qui résulterait de l'application du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette interdiction reste dans l'intérêt de tous les États.

Comme nous l'avons vu à la dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue l'année dernière, une interdiction juridiquement contraignante des essais d'explosifs nucléaires demeure une priorité internationale. Les parties au Traité ont reconnu, une fois de plus, que l'interdiction de tous les essais de ce type, quel que soit l'environnement, est une étape importante et nécessaire vers un monde exempt d'armes nucléaires. Toutefois, nous sommes préoccupés par les discours alarmants que la Fédération de Russie tient depuis un an et demi sur la question nucléaire, en particulier par la déclaration du Président Poutine faite en février sur la volonté de la Russie de reprendre les essais d'explosifs nucléaires. Cette déclaration va à l'encontre de l'engagement de la Russie en faveur du TICE.

Des progrès considérables ont été accomplis sur la voie de l'universalisation et de l'entrée en vigueur du Traité, mais il reste encore beaucoup de travail à faire pour mettre au point les derniers éléments du régime de vérification du TICE, qui constituera un moyen de dissuasion essentiel pour les essais clandestins d'explosifs nucléaires. Il s'agit en priorité de fournir des ressources suffisantes pour maintenir à niveau à long terme le Système de surveillance international. Après plus de 25 ans de fonctionnement provisoire, il faut renouveler le matériel du Système de surveillance international pour qu'il continue d'avoir un effet dissuasif sur la conduite d'essais nucléaires. À cette fin, les États-Unis se sont associés aux dirigeants des autres États du Groupe des Sept pour leur dernière déclaration en date et se sont engagés non seulement à soutenir le TICE, mais aussi à financer de manière adéquate les éléments essentiels de son régime de vérification.

Malgré le climat de sécurité internationale difficile dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui, tous les États doivent renouveler leur engagement à atteindre l'objectif d'une interdiction mondiale et juridiquement contraignante des essais d'explosifs nucléaires, qui constitue un jalon important sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Plusieurs délégations m'ont fait part de leur souhait de prendre la parole à l'occasion de la présente réunion commémorative.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie qui va s'exprimer au nom des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

M. Larsen (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à savoir l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la Finlande, le Japon et le Royaume des Pays-Bas.

Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance.

À une époque où la détérioration de la situation internationale en matière de sécurité semble évoquée au quotidien, il peut être difficile d'envisager la possibilité d'un changement positif en faveur de la paix et la sécurité. Mais l'élimination des essais d'armes nucléaires est une étape importante à laquelle la communauté internationale peut concrètement œuvrer. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) figure déjà parmi les instruments normatifs les plus largement acceptés et les plus efficaces pour juguler et réduire les menaces

nucléaires. Pour autant, nous ne pouvons considérer comme acquise la norme contre les essais nucléaires tant que le Traité ne sera pas juridiquement contraignant. Son entrée en vigueur, portant interdiction universelle et vérifiable de toute explosion nucléaire, sera bénéfique à tous les États et doit être réalisée sans plus tarder. De plus, elle permettra de renforcer considérablement la mise en œuvre complète du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de consolider le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Signé par 186 États et ratifié par 178 d'entre eux, le TICE approche de l'universalité. Nous nous félicitons des quatre ratifications les plus récentes, par Sri Lanka, les Îles Salomon, Sao Tomé-et-Principe et la Guinée équatoriale. Nous saluons les efforts constants déployés par le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Robert Floyd, pour obtenir de nouvelles ratifications, et nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité sans tarder, notamment les huit États visés à son annexe 2.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a joué un rôle déterminant dans la création et la promotion de la norme mondiale contre les essais nucléaires, une norme qui, au XXI^e siècle, n'a été défiée que par la République populaire démocratique de Corée. Nous condamnons à nouveau les six essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée depuis 2006 et engageons vivement ce pays à respecter pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la question et à prendre des mesures concrètes en vue du démantèlement complet, vérifiable et irréversible de ses programmes liés aux armes nucléaires. Nous réaffirmons que tout nouvel essai nucléaire mené par la République populaire démocratique de Corée serait irresponsable, inacceptable et contraire aux résolutions du Conseil de sécurité.

En attendant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous demandons à tous les États de maintenir leurs moratoires sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires et autres explosions nucléaires, et de s'abstenir de toute mesure susceptible de porter atteinte à l'objet et au but du Traité. Nous nous félicitons des mesures prises pour compléter le régime de vérification du Traité, qui comprend le Système de surveillance international, le Centre international de données et les capacités d'inspection sur place.

Le Système de surveillance international est au centre du régime de vérification et contribue déjà à

la stabilité régionale en fournissant des moyens fiables qui permettent de garantir le respect des obligations du Traité, notamment grâce à plus de 300 installations de vérification dans le monde, soit près de 90 % du réseau prévu par le Traité. Ce système a détecté tous les essais nucléaires explosifs effectués au XXI^e siècle. De plus, il a de précieuses applications scientifiques et civiles, notamment le suivi des changements environnementaux et la détection de l'activité volcanique, des séismes et des tsunamis. Nous réaffirmons que les engagements financiers des États individuels restent essentiels pour garantir le fonctionnement continu et la viabilité à long terme de tous les éléments du régime de vérification, y compris le programme actuel de renforcement des capacités et de formation des autorités nationales.

Pour conclure, il ne fait aucun doute que le TICE contribue de manière significative au régime de sécurité internationale, de non-prolifération et de désarmement. Plus de 25 ans après son ouverture à la signature, son utilité est incontestable. Mais nous ne pouvons pas la considérer comme acquise. Nous encourageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier ce traité. Nous encourageons les États signataires à soutenir les efforts constants visant à renforcer le Traité et son régime de vérification et à en assurer l'entrée en vigueur dès que possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États arabes.

M. Elbukhari (Soudan) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de faire cette déclaration au nom du Groupe des États arabes à l'occasion de la Journée internationale contre les essais nucléaires, événement important qui confirme que la communauté internationale est résolue et déterminée à mettre un terme aux essais nucléaires. Ces essais ont fait subir des atrocités à l'humanité, causé de graves dommages à l'environnement et à la santé publique et constitué une menace pour la paix et la sécurité internationales, en particulier en période de tensions géopolitiques et d'escalade sur le plan politique.

Je tiens à saluer, au nom du Groupe des États arabes, la déclaration faite par le Président de l'Assemblée générale, celle faite par M^{me} Nakamitsu, au nom du Secrétaire général, et celles prononcées par le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), Robert Floyd, et par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Rafael Grossi, ainsi que par d'autres intervenants. Ils ont tous insisté sur l'urgence

nécessité d'éliminer toutes les menaces posées par les armes nucléaires, qui sont indéniablement incompatibles avec les principes humanitaires et le droit international humanitaire, et qui menacent la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, le Groupe des États arabes exprime sa profonde inquiétude face à la grave menace que fait peser sur l'humanité la persistance des armes nucléaires, qui doivent être éliminées de manière complète, vérifiable et irréversible en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il s'agirait d'une garantie absolue et de la protection la plus efficace contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires.

Le Groupe des États arabes déplore que deux Conférences des Parties chargées d'examiner le TNP ne soient pas parvenues à adopter un document final. Le Groupe demande que le Traité et le régime de non-prolifération soient défendus au niveau international et que des efforts sérieux soient faits afin de parvenir à des résultats majeurs et utiles à la onzième Conférence d'examen qui se tiendra prochainement. Nous espérons également nous appuyer sur les discussions essentielles qui ont eu lieu au cours de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2026, qui s'est tenue du 31 juillet au 11 août à Vienne.

Le Groupe des États arabes souligne la nécessité d'écarter les risques découlant du fait que les États dotés d'armes nucléaires continuent d'en avoir en leur possession et de les perfectionner, dans le cadre de leurs nouvelles doctrines militaires et des essais nucléaires connexes. Les risques découlant de ces essais représentent une menace existentielle à laquelle la communauté internationale doit s'attaquer sérieusement et sans relâche pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. L'élimination totale des armes nucléaires est non seulement un objectif réaliste et atteignable, mais aussi une condition indispensable au maintien à long terme de la sécurité et de la stabilité internationales et à la promotion du développement durable dans le monde entier.

Le Groupe des États arabes est convaincu que la persistance des armes nucléaires, la non-application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des dispositions contraignantes pertinentes adoptées lors de différentes Conférences d'examen du Traité et le fait que celui-ci n'est toujours pas universel sont autant de graves menaces pour la paix et la sécurité internationales. Le Groupe rejette également catégoriquement l'argument selon lequel la possession d'armes nucléaires est nécessaire à la sécurité internationale ; que la situation internationale n'est pas propice à l'avancement de la

mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ; et que certaines obligations contractées par le passé ne sont plus pertinentes ou ne sont plus en phase avec l'environnement international actuel, ou ne sont pas à même de créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre des engagements antérieurs en matière de désarmement nucléaire.

Le Groupe des États arabes appelle de nouveau les États dotés d'armes nucléaires à assumer leurs responsabilités dans la mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus et à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires, selon un calendrier précis. C'est le moins que ces pays puissent faire pour s'amender auprès de la communauté internationale pour les actes d'intimidation et les immenses dommages durables causés par les milliers d'essais nucléaires qu'ils ont effectués dans le passé.

Réaffirmant l'importance d'appuyer les efforts déployés sur le plan international pour promouvoir l'universalité des conventions et traités multilatéraux sur le désarmement nucléaire et l'élimination des autres armes de destruction massive, notamment le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), le Groupe des États arabes invite tous les pays à rejoindre le TICE, notamment ceux visés à l'annexe 2. Nous soulignons également la responsabilité particulière des États dotés d'armes nucléaires, conformément à la mesure no 10 du plan d'action de la Conférence d'examen de 2010, ainsi que celle des pays dont les programmes et activités nucléaires ne sont pas déclarés et de ceux qui n'ont pas encore adhéré au TNP. Le Groupe demande également que l'on continue d'œuvrer aux niveaux international et régional pour faciliter l'entrée en vigueur du TICE, 25 ans après sa signature.

Malgré les tensions et l'instabilité au Moyen-Orient, les pays arabes ont prouvé être animés de bonnes intentions et avoir le sens des responsabilités en adhérant au TNP. Les pays arabes ont pleinement respecté les obligations qui leur incombent en vertu du Traité et ont pris une part active aux négociations relatives au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous continuons à soutenir les activités de la Commission préparatoire de l'OTICE en vue de la réalisation des objectifs définis dans le mandat de la Commission.

Le Groupe des États arabes souligne la nécessité d'intensifier les efforts pour remédier au déséquilibre stratégique au Moyen-Orient, mettre fin à toutes les activités nucléaires non déclarées et empêcher le déclenchement

d'une course aux armements en mettant en œuvre les engagements pris dans le cadre des mécanismes internationaux de désarmement et de non-prolifération et des accords de garanties généralisées. Le Groupe des États arabes demande à Israël, seule partie de la région qui n'a pas encore adhéré au TNP, de le faire sans plus tarder, sans condition préalable, et de soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA.

Le Groupe des États arabes se déclare vivement préoccupé par les capacités nucléaires d'Israël, qui constituent une menace grave et permanente pour la sécurité des pays voisins et d'autres États. Le Groupe arabe souligne également la nécessité de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à la résolution pertinente adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, au plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen de 2010, aux résolutions 487 (1981) et 678 (1990) du Conseil de sécurité ainsi qu'aux résolutions pertinentes ultérieures adoptées par l'Assemblée générale et par l'AIEA.

M. Larsen (Australie), Vice-Président, assume la présidence.

Dans le même ordre d'idées, le Groupe des États arabes souligne à nouveau l'importance de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous nous félicitons du succès des trois premières sessions de la Conférence. La première a été présidée par le Royaume hachémite de Jordanie, en novembre 2019, la deuxième par l'État du Koweït, en novembre 2021, et la troisième par la République libanaise, en novembre 2022, tous trois des pays frères. Ces sessions ont donné lieu à des discussions importantes et constructives qui ont abouti à l'adoption de résultats précieux sur lesquels nous devons nous appuyer.

Le Groupe des États arabes encourage aussi vivement les parties participant à la Conférence à le faire de bonne foi en vue de négocier un traité contraignant qui promeuve davantage la paix et la sécurité à l'échelle régionale et internationale. Nous souhaitons plein succès à la quatrième session, qui se tiendra en novembre. Nous espérons qu'elle aboutira à des résultats à la hauteur des attentes au niveau international en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui va s'exprimer au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M^{me} Andrews (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole à la présente séance de haut niveau au nom des 33 États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

Nous remercions de leurs exposés détaillés Mme Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M. Robert Floyd, Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), Mme Vivian Okeke, représentante du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et M. Elias Merad Taouli, jeune militant de l'association Reverse the Trend : Save Our People, Save our Planet.

La CELAC rappelle la résolution 64/35, adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2009, et la résolution 72/51, adoptée en décembre 2017, qui ont proclamé le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires, dont l'objectif est de sensibiliser et d'éduquer aux effets des explosions expérimentales d'armes nucléaires, ou à toute autre explosion nucléaire, et à la nécessité d'y mettre un terme, ce qui est l'un des moyens de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. La CELAC réaffirme son appui résolu à la célébration de la Journée internationale contre les essais nucléaires et sa volonté de faire respecter la norme mondiale contre les essais nucléaires. Toutes les explosions nucléaires et les autres essais nucléaires non explosifs visant à développer et à renforcer la capacité d'armement menacent des vies humaines, ont des conséquences désastreuses à long terme sur l'environnement et exacerbent les tensions géopolitiques, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales.

Nous implorons donc les États de s'abstenir de procéder à des essais nucléaires et nous insistons sur le fait que les États doivent s'abstenir de procéder à des essais nucléaires, à d'autres explosions nucléaires ou à tout autre essai non explosif pertinent où que ce soit dans le monde, y compris des essais sous-critiques et des expériences menées par le biais de simulations pour mettre au point et améliorer les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. En outre, de tels actes sont contraires à l'objet et au but du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires, aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)

et aux obligations qui en découlent, ainsi qu'à l'esprit et au contenu du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), tout en compromettant son efficacité en tant que mesure de désarmement et de non-prolifération nucléaire.

La CELAC remercie les 186 États qui ont signé le TICE et les 178 États qui l'ont ratifié et, à cet égard, se félicite que l'Amérique latine et les Caraïbes soient une région dans laquelle tous les États ont signé et ratifié cet instrument. Cela renforce l'engagement de la région en faveur du désarmement nucléaire et du régime international de non-prolifération. La CELAC salue et appuie également la convocation de la treizième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui se tiendra à New York le 22 septembre et sera coprésidée par le Panama, qui est membre de notre groupe régional. La CELAC réaffirme l'importance et l'urgence de l'entrée en vigueur du Traité et exhorte les États qui ne l'ont pas encore signé et ratifié à le faire sans délai.

La CELAC respecte la souveraineté de tous les États et, dans le cadre de ses politiques de non-prolifération, elle réaffirme que celles-ci ne doivent pas porter atteinte au droit des États à utiliser la science et la technologie nucléaires à des fins sûres, sécurisées et pacifiques. À cette fin, la CELAC se félicite de l'adoption du plan d'action conjoint pour la coopération entre les États membres de la CELAC et l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le domaine de l'utilisation pacifique de la science et de la technologie nucléaires en faveur du développement durable pour la période 2022-2023. Nous nous engageons à développer les capacités existantes au niveau régional, notamment dans le cadre de l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, afin de remédier concrètement aux problèmes que pose leur utilisation dans les domaines, entre autres, de la santé, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de l'environnement et de l'énergie.

Les armes nucléaires ne doivent être utilisées par aucun État, en aucun cas, et la menace ou l'emploi de ces armes constituent un crime contre l'humanité et une violation abominable du droit international. Les États doivent respecter et honorer toutes les dispositions des différents instruments qui constituent l'architecture de non-prolifération, notamment le TNP et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ainsi que les obligations qui en découlent. En outre, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires reste un élément essentiel

dans nos efforts visant à parvenir à un désarmement nucléaire complet et a reçu l'appui de l'immense majorité de la communauté internationale. Les armes nucléaires peuvent décimer l'humanité et nous faire reculer de plusieurs décennies dans la réalisation de nos objectifs de développement durable. La CELAC a donc pris des mesures constructives pour lutter contre cette menace existentielle. Nous sommes par exemple partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes de 1967, qui a fait de notre région la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région à forte densité de population.

En outre, nous avons proclamé notre région comme zone de paix, fondée sur le respect des principes et des règles du droit international, dans notre déclaration faite à La Havane en 2014. La CELAC réaffirme également la pleine validité des déclarations sur le désarmement nucléaire adoptées par la Communauté le 20 août 2013 à Buenos Aires ; le 29 janvier 2014 à La Havane ; le 29 janvier 2015 à Belén, au Costa Rica ; le 27 janvier 2016 à Quito ; et le 25 janvier 2017 à Punta Cana, en République dominicaine. La CELAC prend acte de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui s'est tenue en juin 2022 à Vienne, et souhaite plein succès au Mexique, qui présidera la deuxième Réunion des États parties, laquelle se tiendra du 27 novembre au 1^{er} décembre à New York.

La mise en œuvre intégrale de l'interdiction des essais nucléaires doit rester une priorité absolue pour la communauté internationale, sans laquelle nous ne réaliserons pas notre vision commune d'un monde plus sûr et exempt d'armes nucléaires. La CELAC réaffirme que notre région est une zone exempte d'armes nucléaires et redit son engagement, entériné dans la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, à continuer d'œuvrer au désarmement nucléaire à titre prioritaire et de contribuer au développement universel et au désarmement complet afin de renforcer la confiance entre les nations.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Gonzato (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats, ainsi

que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, s'associent à la présente déclaration.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un des grands piliers de l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération et contribue à la paix et à la sécurité mondiales. La légitimité de longue date du Traité et son importance vitale pour notre sécurité collective sont mises en exergue dans la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité et dans les résolutions annuelles de l'Assemblée générale relatives au TICE. L'Union européenne entend continuer de mobiliser un appui au TICE et à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans toutes les enceintes multilatérales pertinentes. L'entrée en vigueur du TICE a toujours été et restera une priorité absolue pour l'Union européenne. Cette séance de haut niveau offre une nouvelle occasion de lancer un appel urgent à l'entrée en vigueur rapide du Traité et à son universalisation.

Tous les États membres de l'Union européenne ont ratifié le Traité et appellent régulièrement les huit États visés à l'annexe 2, à savoir la Chine, l'Égypte, l'Iran, Israël et les États-Unis d'Amérique, qui doivent encore ratifier le Traité, et la République populaire démocratique de Corée, l'Inde et le Pakistan, qui doivent encore le signer et le ratifier, à le faire sans conditions préalables ni délai supplémentaire pour qu'il entre en vigueur. D'ici là, l'Union européenne appelle tous les États à respecter le moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire, et à s'abstenir de toute action contraire à l'objet et au but du Traité.

L'Union européenne se félicite vivement des huit nouvelles ratifications du Traité par les Tuvalu, la Gambie, la Dominique, le Timor-Leste, la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, les Îles Salomon et Sri Lanka, lesquelles constituent une nouvelle étape vers l'universalisation du TICE. Nous félicitons le Secrétaire exécutif, M. Robert Floyd, et son équipe pour ce bilan impressionnant et appuyons pleinement les efforts qu'ils déploient pour obtenir des ratifications supplémentaires du Traité. Nous encourageons également la poursuite du dialogue avec la société civile afin de promouvoir le TICE et, à cet égard, nous saluons le travail effectué par le Groupe de la jeunesse pour l'OTICE.

Les conditions de sécurité actuelles sont marquées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'escalade des tensions et la persistance des crises de prolifération. La Russie doit cesser immédiatement sa guerre d'agression, retirer sans condition toutes ses forces et son matériel militaire de l'intégralité du territoire ukrainien et

respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous exprimons en outre notre inquiétude quant à l'annonce par la Russie de sa volonté de procéder à un essai nucléaire, ce qui est incompatible avec sa signature et sa ratification du TICE et risque d'ébranler la confiance dans le Traité en cette période de troubles.

L'Union européenne exhorte la République populaire démocratique de Corée à cesser ses activités illégales et déstabilisatrices, qui portent atteinte à la paix et à la sécurité régionales et internationales, et à entamer plutôt un dialogue avec les parties concernées. La République populaire démocratique de Corée doit respecter les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à savoir s'abstenir de procéder à des essais nucléaires et à des tirs en ayant recours à la technologie des missiles balistiques. Tout essai nucléaire doit entraîner une réaction internationale rapide, unie et vigoureuse.

La République populaire démocratique de Corée ne peut et ne pourra jamais bénéficier du statut d'État doté d'armes nucléaires sous le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Elle doit renoncer à toutes ses armes nucléaires et à tous ses programmes nucléaires existants, ainsi qu'à toutes ses autres armes de destruction massive et à ses programmes de missiles balistiques, de manière complète, vérifiable et irréversible, comme l'exigent les résolutions du Conseil de sécurité. Nous engageons vivement la République populaire démocratique de Corée à signer et à ratifier le TICE sans conditions préalables ni délai supplémentaire. Nous demandons aussi à la République populaire démocratique de Corée de se conformer de nouveau pleinement au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et à l'accord de garanties généralisées qu'elle a conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que de signer et de ratifier un protocole additionnel à cet accord.

Il est d'une importance critique que tous les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité, veillent à la pleine application des sanctions imposées par l'ONU et exhortent la République populaire démocratique de Corée à reprendre un dialogue constructif avec toutes les parties. L'Union européenne est prête à appuyer un véritable processus diplomatique. Nous sommes déterminés à collaborer avec tous les partenaires concernés pour jeter les bases d'une paix et d'une sécurité durables dans le cadre desquelles la République populaire démocratique de Corée prendrait des mesures en vue d'une

dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

Après les six essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée, l'OTICE a montré qu'elle jouait un rôle inestimable en fournissant rapidement des données fiables et indépendantes qui ont permis à la communauté internationale de réagir promptement et de manière appropriée. L'OTICE permet au monde de disposer d'un système véritablement planétaire et sophistiqué pour surveiller les explosions nucléaires, ce qu'aucun pays ne peut faire à titre individuel.

L'Union européenne réaffirme sa confiance dans le régime de vérification du TICE et attend avec intérêt que le Système de surveillance international (SSI) soit achevé. Nous sommes conscients qu'il a un effet dissuasif contre le non-respect du Traité et qu'il donne la possibilité de réagir aux menaces contre la paix et la sécurité internationales. Il est indispensable de garantir la viabilité et l'efficacité du régime de vérification grâce à un financement suffisant.

Outre la contribution évidente du TICE à la paix et à la sécurité internationales, le programme intégré de renforcement des capacités de l'OTICE aide les États à exploiter les données du SSI pour des applications et des études civiles et scientifiques associées aux technologies de vérification liées au Traité, notamment les alertes aux tsunamis et aux nuages volcaniques. Pour tirer le meilleur parti de notre investissement collectif, l'Union européenne préconise d'exploiter pleinement les avantages potentiels des applications civiles et scientifiques des données du SSI et soutient financièrement le renforcement des capacités des pays en développement à cet égard. Depuis 2006, l'Union européenne a fourni à l'OTICE des contributions volontaires de plus de 29,5 millions d'euros pour financer divers projets techniques visant à renforcer le régime de vérification et les capacités des pays en développement, et nous continuerons de le faire.

Enfin, nous rappelons que l'Union européenne a appuyé 10 actions figurant dans le Programme de désarmement du Secrétaire général, notamment la promotion de l'entrée en vigueur du TICE. Nous entendons continuer de saisir toutes les occasions d'appeler à son entrée en vigueur et à son universalisation rapides dans toutes les instances internationales compétentes et de plaider activement et obstinément en faveur de sa signature et de sa ratification dans nos réunions avec les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié cet instrument, notamment les pays visés à l'annexe 2. À cet égard, nous saluons les efforts consentis par les coordonnateurs sortants de l'application

de l'article XIV, l'Italie et l'Afrique du Sud, et nous invitons instamment tous les États signataires à travailler dans un esprit constructif avec les nouveaux coordonnateurs désignés, la Norvège et le Panama, afin de dégager rapidement un consensus sur le projet de déclaration qui sera adopté lors de la prochaine Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui se tiendra le 22 septembre. Nous nous félicitons également de la poursuite des efforts déployés par le Groupe des Amis du TICE en vue de l'entrée en vigueur et de l'universalisation du Traité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brunéi Darussalam, qui va s'exprimer au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

M^{me} Sulaiman (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

L'ASEAN demeure pleinement engagée dans le renforcement du multilatéralisme et de la coopération internationale afin de garantir et de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, en particulier face aux défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui dans de multiples domaines. Nous sommes conscients que la montée des tensions entre les grandes puissances, ainsi que l'existence et la modernisation des armes nucléaires, constituent des menaces réelles et existentielles pour l'humanité. C'est pourquoi il faut absolument préserver la solidarité mondiale dans le cadre des efforts que nous déployons pour assurer l'élimination totale des armes nucléaires. L'ASEAN est convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre leur emploi ou la menace de leur emploi. À cet égard, nous appelons tous les pays, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à faire preuve de bonne foi, à promouvoir l'entente mutuelle, à renforcer leur coopération et à veiller à ce que des mesures collectives responsables soient prises pour concourir à un monde exempt de ces armes.

Dans l'attente de leur élimination totale, l'ASEAN réaffirme sa position commune contre les essais d'armes nucléaires et appelle à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous exhortons les États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore signé et ratifié le TICE à le faire le plus rapidement possible afin de faciliter son entrée en vigueur. Tous les États membres de l'ASEAN ont ratifié le TICE, ce qui

témoigne de l'engagement ferme de l'ASEAN en faveur de la norme internationale contre les essais nucléaires.

L'ASEAN a également conscience que les dangers liés aux essais nucléaires continuent de susciter la plus grande inquiétude. La situation de toutes les régions ayant subi des explosions nucléaires ne sera donc pas oubliée. Nous encourageons la communauté internationale à aider ces régions.

L'ASEAN réaffirme par ailleurs qu'elle considère le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et d'une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Elle se félicite de la tenue récente de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026. Nous espérons que ce cycle d'examen donnera des résultats probants et permettra d'imprimer un nouvel élan en faveur d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Pour préserver la crédibilité et l'intégrité du Traité, il est indispensable que les États parties au TNP fassent preuve d'une volonté politique forte. La mise en œuvre intégrale et effective du Traité dans ses trois piliers reste impérative. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP et aux engagements pris dans le cadre de la Conférence d'examen.

Il est également crucial que les États dotés d'armes nucléaires souscrivent à des assurances négatives de sécurité juridiquement contraignantes, adoptent une politique de non-recours en premier à l'arme nucléaire et réduisent et éliminent les risques d'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires, en attendant leur élimination totale et complète. En outre, nous estimons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est un texte historique qui contribue au désarmement nucléaire mondial et complète les autres instruments de désarmement et de non-prolifération nucléaires en vigueur. À cet égard, nous notons que la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires se tiendra dans le courant de l'année.

L'ASEAN réaffirme l'importance que revêtent les zones régionales exemptes d'armes nucléaires dans le régime mondial de désarmement et de non-prolifération existant. Nous réaffirmons notre détermination à préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à la Charte de l'ASEAN et au Traité sur

la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok). Nous soulignons qu'il importe de mettre effectivement et intégralement en œuvre le Traité. Nous aimerions faire savoir que le Comité exécutif de la Commission de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est continue d'étudier la possibilité d'autoriser les États dotés d'armes nucléaires qui sont disposés à le faire à signer et à ratifier le protocole au Traité de Bangkok sans réserve et à fournir une assurance formelle préalable à cet engagement par écrit afin de procéder à la signature. Nous accueillons tous les États dotés d'armes nucléaires qui sont prêts à le faire. Nous restons déterminés à continuer à collaborer avec les États dotés d'armes nucléaires, y compris ceux qui ont émis des réserves, et à intensifier les efforts déployés par toutes les parties pour régler toutes les questions en suspens, conformément aux objectifs et principes inscrits dans le Traité de Bangkok.

Nous réaffirmons que la création et la préservation de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est renforcent la paix et la sécurité mondiales et régionales, consolident le régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires et favorisent la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. En outre, l'ASEAN cherche à promouvoir les efforts qui renforcent la sécurité de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et encourage les efforts déployés pour réduire le risque nucléaire et pour diminuer et éliminer le rôle des armes nucléaires dans tous leurs concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité.

Il est inquiétant de constater la récente augmentation des essais de missiles balistiques intercontinentaux et des tirs de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée, ainsi que la montée des tensions dans la péninsule coréenne, qui menacent la paix et la stabilité dans la région. Le mois dernier, le 13 juillet, les Ministres des affaires étrangères de l'ASEAN ont publié une déclaration sur le lancement de missiles balistiques dans la péninsule coréenne, exprimant la profonde consternation de l'ASEAN face aux actions de la République populaire démocratique de Corée. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à prendre des mesures pour désamorcer les tensions et nous appelons à un dialogue pacifique entre les parties concernées, notamment pour créer un environnement propice à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans une péninsule coréenne dénucléarisée.

Nous insistons à nouveau sur l'importance de respecter pleinement toutes les résolutions pertinentes

du Conseil de sécurité et le droit international. L'ASEAN réaffirme qu'elle est prête à jouer un rôle constructif, notamment par le biais des instances dirigées par l'ASEAN, telles que le Forum régional de l'ASEAN, pour promouvoir un climat propice à un dialogue pacifique entre les parties concernées.

Dans l'ensemble, l'ASEAN réaffirme son engagement à renforcer la coopération avec la communauté internationale pour faire avancer notre objectif commun, à savoir promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous pensons que l'ONU est un forum fondamental pour renforcer la confiance entre les États Membres et faciliter la coopération en vue de poursuivre le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Avec la participation active des parties prenantes concernées, y compris des femmes et des jeunes, la communauté internationale doit travailler sans relâche à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Rakhmetullin (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple kazakhstanais, je remercie le Président de l'Assemblée générale, M. Csaba Kőrösi, de son soutien à l'organisation de la treizième Journée internationale contre les essais nucléaires et de sa vision résolue dans le cadre de nos efforts conjoints pour parvenir à un monde exempt d'armes de destruction massive.

Alors que nous sommes réunis aujourd'hui, je voudrais rappeler que, depuis l'explosion de la première bombe atomique, il y a 70 ans, en 1945, au moins huit pays ont effectué un total de 2 050 essais nucléaires, dont environ un quart dans l'atmosphère, causant de graves dommages et souffrances à long terme à l'humanité et à la planète tout entière. Que l'on s'imagine la puissance destructrice totale de ces plus de 520 essais atmosphériques, qui équivalent à 29 000 bombes de la puissance explosive de la bombe d'Hiroshima.

Nous remercions sincèrement le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les groupes de défense de la société civile pour leur mobilisation sans faille en faveur de l'« option zéro ».

Les armes nucléaires sont une question tentaculaire. Elles constituent une menace directe et existentielle pour la planète. Les effets sur la santé des radiations émises par les bombes nucléaires persistent chez les personnes

rescapées, y compris les secouristes, et se transmettent d'une génération à l'autre. En outre, avec la multiplication des tensions géopolitiques et la menace d'emploi d'armes nucléaires, nous assistons à une tendance au partage des armes nucléaires, qui peut conduire à une prolifération accrue et à l'accumulation d'armes.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la montée d'une rhétorique belliqueuse inquiétante et par les signes d'un éventuel retour à une mentalité de bloc, accompagnée de l'émergence de nouvelles alliances ou nouveaux groupes d'affinité. La quête de pouvoir, ou quel que soit le terme utilisé, se traduit par une modernisation rapide et une production accrue d'armes nucléaires encore plus puissantes et perfectionnées. Les systèmes de commandement et de contrôle des États dotés d'armes nucléaires, y compris ceux des États nucléaires de facto, deviennent ainsi plus vulnérables face aux cyberattaques. Les armes nucléaires deviennent de plus en plus complexes avec les progrès de la science et des technologies nucléaires, comme en témoignent les systèmes de défense antimissiles et les vecteurs hypersoniques dotés de capacités de frappe mondiales, ce qui a des conséquences sans précédent. L'émergence de l'intelligence artificielle et les sombres menaces qu'elle fait craindre ajoutent encore à l'incertitude.

Il y a plusieurs mesures à prendre d'urgence. L'impératif premier est le rétablissement de la confiance. La confiance est le fondement de la paix. Sur la base de la confiance, tous les États doivent ratifier et respecter les principaux instruments juridiquement contraignants relatifs au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. En outre, il conviendra à l'avenir de donner plus de poids à la sagesse politique, au leadership et à la confiance mutuelle, en adoptant des mesures de confiance par le biais du dialogue, des négociations et d'activités conjointes. Nous devons augmenter le nombre de zones exemptes d'armes nucléaires et assurer une plus grande coopération entre elles. Nous devons sensibiliser davantage le grand public à la menace que représentent les essais d'armes nucléaires, afin qu'il se mobilise pour exiger des Gouvernements qu'ils prennent des mesures.

Il est également primordial de mettre l'accent sur l'éducation et la sensibilisation par le biais d'initiatives conjointes impliquant les responsables politiques et les décideurs, les secteurs public et privé, la science et l'éducation, les médias et la société civile. Nous avons besoin d'initiatives novatrices pour amener les femmes et les jeunes de toutes les couches de la société à participer aux

efforts collectifs déployés pour parvenir à l'abolition des armes nucléaires.

Nous devons combiner nos efforts à d'autres initiatives, telles que la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, appuyée par le Mouvement des pays non alignés et célébrée le 26 septembre, et la proposition de la République kirghize d'instituer une journée internationale de sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération, qui serait célébrée le 5 mars.

Le Kazakhstan promet de s'employer inlassablement à rassembler, car nous estimons que cette réalité n'est pas hors de portée. Nous invitons chacun à se joindre à l'action multilatérale qui est à l'œuvre pour un monde exempt d'armes nucléaires et à laquelle participe une majorité écrasante des États Membres et autres parties prenantes.

Enfin, j'ai l'immense plaisir d'inviter les membres à un déjeuner commémoratif, immédiatement après la présente séance, qui se tiendra dans les locaux de la Mission permanente du Kazakhstan de 13 h 15 à 14 h 30.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica salue le rôle de chef de file de la République du Kazakhstan dans la défense de la cause du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Sans son leadership, il n'y aurait pas aujourd'hui de Journée internationale contre les essais nucléaires.

Dans ce contexte, je ferai trois observations.

Premièrement, la Journée internationale contre les essais nucléaires est l'occasion de réaffirmer notre attachement sans équivoque à la norme internationale contre les essais nucléaires. Les essais nucléaires ne sont pas seulement une mauvaise pratique au regard de la non-prolifération, mais constituent également une grave menace pour le régime de désarmement et de non-prolifération. L'article premier du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires les interdit expressément. Le Costa Rica appelle tous les États à s'abstenir de mener ou de menacer de mener toute activité contraire aux obligations et aux dispositions du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Deuxièmement, les moratoires volontaires ne remplacent pas les interdictions juridiquement contraignantes prévues dans le TICE. En conséquence, l'adoption de nouvelles mesures concrètes pour l'entrée en vigueur du Traité conserve son caractère prioritaire, l'accent étant mis notamment sur la ratification de l'instrument par les huit États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait.

Nous nous félicitons des récentes signatures et ratifications du Traité, qui portent les totaux respectifs à 186 pour les signatures et 178 pour les ratifications. Toutefois, ce n'est pas suffisant.

Le Costa Rica invite instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier tous les traités internationaux qui nous rapprochent d'un monde exempt d'essais et d'armes nucléaires, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le TICE et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Troisièmement, nous devons aussi tenir compte des estimations de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, selon lesquelles les neuf États dotés d'armes nucléaires ont dépensé 82,9 milliards de dollars en 2022 pour l'entretien et la modernisation de leurs arsenaux atomiques. Dans un monde aux ressources finies, de telles dépenses sont immorales et inacceptables.

Le Costa Rica appelle les États à se conformer au mandat énoncé à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies qui consiste à établir un système de sécurité en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. L'Article 26 doit être notre mantra dans la recherche des moyens nécessaires pour tenir notre engagement de réaliser les objectifs de développement durable et mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les essais nucléaires sont le vestige dangereux et meurtrier d'une époque que nous ferions bien de ne pas répéter. Nous pouvons et devons décider ensemble de reléguer ces essais aux livres d'histoire.

M. Guerra (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la séance de haut niveau de ce jour pour célébrer et promouvoir la Journée internationale contre les essais nucléaires. La manifestation commémorative d'aujourd'hui, qui nous réunit le jour anniversaire de la fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, est une occasion majeure de réfléchir aux effets dévastateurs des essais nucléaires et à l'importance de parvenir à leur élimination totale et inconditionnelle.

Plus de 20 ans ont passé depuis que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), l'une des pierres angulaires du système international de non-prolifération, a été ouvert à la signature, mais le nombre de ratifications requis pour son entrée en vigueur n'a pas encore été atteint.

L'Argentine exprime une fois de plus sa profonde préoccupation face à l'existence, la modernisation, la multiplication et la menace ou l'emploi des armes nucléaires, de même que face à leurs conséquences humanitaires et environnementales. Les armes nucléaires ne doivent être utilisées en aucune circonstance. La menace ou l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, y compris le droit international humanitaire et la Charte des Nations Unies.

À cet égard, nous condamnons fermement les essais nucléaires de toutes sortes où que ce soit dans le monde et exhortons les États à s'abstenir de procéder à des essais nucléaires, à d'autres détonations nucléaires et à tout essai non explosif connexe, y compris les essais sous-critiques et ceux qui sont effectués par l'entremise de simulations dans le but de mettre au point et de perfectionner des armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive. De tels agissements sont contraires à l'objet et au but du système de désarmement et de non-prolifération, aux obligations et dispositions figurant dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à la lettre et l'esprit du TICE, ce qui a pour effet de saper l'incidence de ces mesures prises en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

L'Argentine se félicite que le TICE ait été signé par 186 États et ratifié par 178. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les ratifications de la Guinée équatoriale, de Sao Tomé-et-Principe, des Îles Salomon et de Sri Lanka depuis la dernière séance de l'Assemblée générale consacrée à la question (voir A/76/PV.100) et y voyons des avancées sur la voie de l'universalisation du Traité. Néanmoins, nous insistons une fois encore sur l'importance capitale et la nécessité urgente de l'entrée en vigueur du Traité et exhortons tous les États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore signé ou ratifié l'instrument à faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

De toute évidence, il nous faut redoubler d'efforts pour trouver et allouer les ressources qui nous permettront d'atteindre cet objectif, en particulier dans le contexte mondial actuel, où des conflits régionaux de longue date et d'autres conflits nouveaux et tout aussi complexes font que l'insécurité internationale est à la hausse. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un outil crucial pour limiter la production et la modernisation des armes nucléaires existantes, ainsi que la mise au point de nouveaux prototypes. Néanmoins, tant qu'il ne sera pas entré en vigueur, il n'y aura pas d'instrument juridiquement contraignant qui interdise tous les essais. La

montée des tensions entre puissances nucléaires confère un caractère d'autant plus indispensable à l'entrée en vigueur du Traité.

L'Argentine est profondément attachée au renforcement et à l'optimisation de l'efficacité du système de surveillance international et du Centre international de données du TICE. D'ailleurs, notre territoire accueille huit stations de surveillance et un laboratoire de radionucléides.

Avec la certification récente, cette année, de la station implantée dans la province de Salta, notre pays tient tous ses engagements en vertu du Traité et encourage les autres pays à faire de même. Aujourd'hui, grâce au système de surveillance international du Traité, la probabilité qu'un pays procède à des essais secrets dans le dos de la communauté internationale est très faible. C'est pourquoi les considérables efforts politiques, juridiques et économiques déployés doivent aboutir à l'entrée en vigueur du Traité.

Comme elle l'a toujours fait, la République argentine continuera de plaider en faveur de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tout en appelant les États qui ne l'ont pas encore ratifié à reconsidérer leur position afin que leur décision contribue à l'édification d'un monde plus sûr.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique se félicite de la tenue de cette séance et salue le Kazakhstan pour son leadership dans la promotion de la commémoration de la Journée internationale contre les essais nucléaires, qui nous rappelle régulièrement l'urgente nécessité d'éliminer non seulement les essais, mais aussi toutes les armes nucléaires.

Je commencerai par rappeler les plus de 2 000 essais d'explosifs nucléaires que huit États Membres de l'ONU dotés d'armes nucléaires ont effectués depuis 1945. Nous ne devons pas non plus oublier les témoignages des victimes des essais nucléaires dans le monde ni faire la sourde oreille aux voix que nous avons entendues ce matin. Nous ne devons jamais perdre de vue les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. Bien qu'aucun essai nucléaire n'ait été enregistré depuis 2017, ils doivent être interdits et éliminés immédiatement et de manière définitive, car c'est le seul moyen de mettre fin à la prolifération horizontale et verticale. Le moratoire unilatéral sur les essais nucléaires décrété par certains acteurs ne pourra jamais se substituer à une norme juridiquement contraignante, issue de

négociations multilatérales, imposant une interdiction des essais et des mesures de vérification.

L'évolution de la situation internationale en matière de sécurité ne saurait servir d'excuse pour remettre en question la valeur de l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Au contraire, ces enjeux doivent être considérés comme un appel urgent à permettre l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appelons à nouveau les huit États dont la signature ou la ratification est requise pour l'entrée en vigueur du Traité à y adhérer dès que possible et sans conditions. Nous nous félicitons de la récente ratification par Sri Lanka en juillet, et par d'autres États au cours des mois précédents. Lors de la prochaine session de la Première Commission, en octobre, le Mexique coordonnera la présentation du projet de résolution annuel sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en collaboration avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Nous espérons que cette action opportune, dans le cadre de l'Assemblée générale, et d'autres efforts, comme la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui se tiendra pendant la semaine de haut niveau, contribueront à promouvoir le Traité et, surtout, à favoriser son entrée en vigueur rapide. Nous n'avons pas le choix. La communauté internationale doit accomplir des progrès dans l'édification d'un monde plus sûr, fondé sur le droit international et la coopération, et non sur la menace inacceptable du recours à la force, et encore moins sur la menace de l'utilisation d'armes de destruction massive.

Enfin, fermement convaincu de l'indispensable complémentarité des instruments qui composent le régime international de non-prolifération et de désarmement, mon pays appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. La deuxième Réunion des États parties à ce traité aura lieu à New York à la fin du mois de novembre, et nous aurons l'honneur de la présider.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires s'ajoutent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, le célèbre Traité de Tlatelolco, qu'ils complètent, pour ouvrir la voie à un monde exempt d'armes nucléaires. Le Mexique est et restera fermement engagé sur cette question.

M. Ren Hongyan (Chine) (*parle en chinois*) : L'interdiction totale et la destruction complète des armes nucléaires et l'avènement, à terme, d'un monde exempt d'armes nucléaires sont des aspirations communes à tous les pays, y compris la Chine. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été conclu après des années de négociations, est le document le plus important issu du processus de maîtrise des armes nucléaires des années 90 et, depuis lors, il est devenu un pilier du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il a considérablement contribué à freiner la course aux armements nucléaires, à réduire le risque de guerre nucléaire et à maintenir la paix et la sécurité internationales. Face à la menace que représentent les armes nucléaires, c'est l'humanité tout entière qui résistera ou s'effondrera. Notre commémoration de la Journée internationale contre les essais nucléaires aujourd'hui réaffirme notre objectif commun d'instaurer un monde de paix durable et de sécurité universelle.

En revanche, nous devons noter que l'environnement international actuel en matière de sécurité traverse ses plus profonds bouleversements depuis la guerre froide. Le régime international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération est confronté à des défis redoutables et sans précédent. Le risque d'une course aux armements et d'un conflit nucléaires ne cesse de croître. Dans ce contexte, nous devons rester déterminés à atteindre notre objectif commun, continuer indéfectiblement de pratiquer un véritable multilatéralisme, préserver le mécanisme multilatéral international pour le désarmement, y compris le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, défendre le concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable, rejeter catégoriquement la mentalité de la guerre froide, prévenir les affrontements entre blocs, donner la priorité au bien-être de l'humanité et redoubler d'efforts pour assurer la sécurité de tous.

La Chine a été l'un des premiers signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et, de tous les États dotés d'armes nucléaires, c'est elle qui a effectué le moins d'essais nucléaires. En tant que fervente défenseuse de l'objet et du but du Traité, la Chine respecte scrupuleusement son engagement d'appliquer un moratoire sur les essais nucléaires, a participé de manière constructive aux travaux de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et a soutenu la mise en place du régime de suivi et de vérification du Traité. Depuis le tout premier jour où elle est devenue un État doté d'armes nucléaires, la Chine prône l'interdiction totale et la destruction

complète des armes nucléaires. La Chine a toujours défendu la politique de non-recours en premier à l'arme nucléaire et maintient ses capacités nucléaires au niveau minimum requis pour sa sécurité nationale. La Chine ne recherche pas la parité nucléaire et ne se livre à aucune course aux armements avec un autre État doté d'armes nucléaires. La Chine ne fournit pas de parapluie nucléaire et ne déploie pas d'armes nucléaires dans d'autres États. La Chine est le seul État doté d'armes nucléaires à avoir pris de tels engagements.

En janvier 2022, les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires ont publié une déclaration commune sur la prévention de la guerre nucléaire, soulignant qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée, et réaffirmant qu'aucune de leurs armes nucléaires ne prenait pour cible l'un d'entre eux ou un quelconque autre État. Dans le contexte actuel, cette déclaration revêt indéniablement d'autant plus d'importance. Sur cette base, la Chine appuie la poursuite du dialogue et de la coopération entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité afin de débattre de mesures réalisables de réduction du risque nucléaire. Récemment, dans son Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général Guterres a proposé que les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne jamais les employer. À titre de première mesure tout à fait réalisable, la Chine appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à publier une déclaration commune sur une politique mutuelle de non-recours en premier à l'arme nucléaire, ainsi qu'à négocier et à conclure un traité multilatéral sur le non-recours en premier à l'arme nucléaire, afin d'ouvrir la voie à la mise en œuvre future des recommandations du Secrétaire général.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le TNP sont tous deux des piliers importants du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La première session du Comité préparatoire de la onzième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP vient de s'achever. Nous espérons que les États parties s'appuieront sur cette dynamique, continueront à mettre en commun leurs idées et à rechercher un consensus, renforceront sans cesse le caractère universel, l'autorité et l'efficacité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et favoriseront l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Chine est prête à travailler avec toutes les parties pour apporter de nouvelles contributions à la réalisation de l'objectif collectif que constituent l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires et la promotion de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale.

M. Lagdameo (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent à la déclaration faite par la représentante du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

En cette Journée internationale contre les essais nucléaires, nous nous joignons à la communauté mondiale pour réaffirmer notre attachement indéfectible à l'interdiction des essais nucléaires. Au cours des négociations portant sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, les Philippines ont défendu l'inclusion des essais nucléaires parmi les actes interdits. L'article premier du Traité engage les États parties à s'abstenir de procéder à des essais d'armes nucléaires.

Dans un contexte de tensions accrues entre les grandes puissances et de modernisation des armes nucléaires, la menace existentielle que ces armes font peser sur l'humanité est indéniable. Nous soulignons que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Malheureusement, certaines nations, malgré leurs obligations légales, poursuivent leur politique de dissuasion nucléaire tout en procédant à des essais de missiles balistiques intercontinentaux, dont l'issue pourrait se traduire par une agression future contre un autre État.

Nous rappelons l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui appelle à mener des négociations de bonne foi sur le désarmement et à mettre fin à la course aux armements. Conformément à cet article, les essais nucléaires contreviennent clairement aux obligations qui nous incombent en vertu du TNP. Il est essentiel d'allouer correctement les ressources publiques limitées. Nous préconisons de cesser de consacrer les ressources limitées à l'expansion des armes nucléaires et de les investir plutôt dans la protection sociale, l'économie, la résilience face aux changements climatiques et l'environnement.

Il importe de mettre en évidence les nombreuses conséquences négatives des essais nucléaires : premièrement, l'irradiation et les risques pour la santé, qui sont à l'origine de mutations génétiques et de problèmes de santé ; deuxièmement, les retombées radioactives, qui contaminent les écosystèmes et la chaîne alimentaire ; troisièmement, les tensions politiques mondiales, l'escalade dans les courses aux armements et la mise en péril de la stabilité mondiale ; quatrièmement, les dommages causés à l'environnement, qui perturbent les écosystèmes, fracturent les terres et entraînent d'autres conséquences humanitaires qui frappent les communautés vivant à proximité des sites d'essai. À cet égard,

nous exprimons notre vive inquiétude quant aux impacts environnementaux et aux conséquences humanitaires des essais nucléaires, notamment en ce qui concerne les souffrances endurées sur plusieurs générations. Par ailleurs, nous soutenons résolument les efforts déployés pour venir en aide aux victimes des essais nucléaires.

Nous adhérons à l'objectif sous-tendant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires d'interdire tous les essais nucléaires. Nous plaidons avec force pour une adhésion universelle au Traité, et appelons les États visés à l'annexe 2 à le signer et à le ratifier dans les meilleurs délais afin de faciliter son entrée en vigueur.

En tant que signataire du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous exhortons également tous les États, en particulier ceux qui sont parties au TNP, à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont le but est de compléter et de renforcer les objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre du TNP.

En ce qui concerne la péninsule coréenne, nous sommes préoccupés par les essais de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée, et nous soulignons qu'il importe que ce pays se mette en conformité avec les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et le TNP. Nous plaidons pour la poursuite, entre les parties concernées, d'un dialogue pacifique qui soit informé et guidé par l'adhésion aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les Philippines restent fidèles à leur engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous unissons nos forces à celles de la communauté internationale pour nous opposer aux essais nucléaires, et nous appelons à une coopération mondiale pour favoriser un avenir plus sûr et plus pacifique.

M^{me} Rodríguez Mancía (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance plénière pour commémorer la Journée internationale contre les essais nucléaires, et la République du Kazakhstan des efforts inlassables qu'elle déploie pour traiter de cette question. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu, le Secrétaire exécutif Floyd, la représentante de l'Agence internationale de l'énergie atomique et le jeune militant, M. Elias Merad Taouli, de leurs exposés de ce matin.

Depuis 1945, environ 2000 essais nucléaires ont été effectués, avec des conséquences dévastatrices pour les populations et la planète. Cela se reflète dans la santé humaine, dans les sols, dans les océans, dans les animaux

et même dans la dégradation de l'atmosphère. Leurs effets se répercutent de génération en génération. C'est pourquoi le Guatemala réaffirme son attachement au désarmement sous tous ses aspects. Mon pays est partie à la plupart des traités internationaux en la matière, et attache un intérêt particulier à leur application effective.

Ma délégation est fière d'appartenir à la première zone densément peuplée du monde à avoir été déclarée zone exempte d'armes nucléaires, en vertu du Traité de Tlatelolco, dont on a récemment célébré le cinquante-sixième anniversaire de l'adoption. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a contribué non seulement au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, mais aussi à la paix et à la sécurité régionales et mondiales.

Nous considérons que la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires est leur élimination totale. L'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, y compris du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies elle-même.

À cet égard, mon pays estime que l'interdiction facilite l'élimination. L'interdiction des armes nucléaires est une première mesure importante vers leur élimination. À cette fin, ma délégation exprime une nouvelle fois sa satisfaction quant à l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui constitue un jalon et une étape fondamentale sur la voie du désarmement nucléaire.

À ce jour, 178 États ont signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et nous exhortons tous les États visés à l'annexe 2, dont la ratification est indispensable à son entrée en vigueur, à accélérer le processus de signature et de ratification de cet instrument sans plus tarder.

Nous demandons instamment aux États Membres de l'Organisation de s'abstenir de procéder à des essais nucléaires, à d'autres explosions nucléaires ou à tout autre essai non explosif pertinent. De telles actions vont à l'encontre de l'objectif et du but du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ainsi que des dispositions du Traité et des obligations qui y sont énoncées.

Dans le contexte complexe actuel de paix et de sécurité internationales, il est plus urgent que jamais de poursuivre l'objectif du désarmement nucléaire. Le danger que représente ce type d'armes pour la survie de l'humanité est inquiétant. Aujourd'hui, nous honorons

la mémoire de toutes les victimes des essais nucléaires et rendons hommage aux personnes qui en ont subi les conséquences dans leur vie. Nous leur devons, ainsi qu'aux générations à venir, de ne pas répéter les horreurs des essais nucléaires et des explosions d'armes nucléaires. C'est notre responsabilité collective.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la réunion plénière de haut niveau d'aujourd'hui. Nous saluons les efforts inlassables déployés par le Kazakhstan pour porter ce sujet très important à l'attention de la communauté internationale.

Le Japon s'associe à la déclaration faite par l'Australie au nom des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires est confronté à des défis importants. Les divisions croissantes au sein de la communauté internationale, la menace d'emploi d'armes nucléaires brandie par la Russie et la poursuite du programme nucléaire de la Corée du Nord sont autant d'éléments qui soulignent la nécessité urgente pour la communauté internationale d'intensifier ses efforts pour donner un nouvel élan au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

Nous défendons fermement l'idée qu'aucun pays ne doit procéder à une explosion expérimentale d'arme nucléaire. Nous condamnons toute tentative en ce sens. En éliminant une fois pour toutes les essais nucléaires, nous nous rapprocherons de notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires demeure notre priorité urgente. Une interdiction universelle, vérifiable et juridiquement contraignante de toute explosion nucléaire limitera la prolifération, la mise au point et le perfectionnement des armes nucléaires. Le Japon se félicite de la récente ratification du Traité par la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, les Îles Salomon et Sri Lanka. Nous saluons également les efforts inlassables déployés par le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, M. Robert Floyd, pour obtenir de nouvelles ratifications.

Pour autant, nous ne pouvons considérer comme acquise la norme contre les essais nucléaires tant qu'elle n'est pas juridiquement contraignante. Le Japon exhorte tous les États, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité. En attendant son entrée en

vigueur, le Japon engage vivement tous les États concernés à déclarer des moratoires ou à maintenir ceux déjà en place sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou sur toute autre explosion expérimentale.

Le Japon souligne le rôle essentiel joué par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires s'agissant de détecter et de signaler des explosions nucléaires présumées dans le monde entier. Plus de 20 années de mise au point constante d'un système de surveillance international fiable ont eu un effet dissuasif efficace sur les essais nucléaires.

Nous pouvons réaliser de nouveaux progrès substantiels grâce à une détermination politique résolue. C'est la raison pour laquelle le Premier Ministre japonais Kishida Fumio a organisé, en septembre dernier, une réunion de haut niveau des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, plaidant pour un engagement politique accru afin de renforcer le Traité et son régime de vérification et d'accélérer son entrée en vigueur.

Nous rappelons notre condamnation des six essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée depuis 2006. Nous engageons vivement ce pays à se conformer pleinement à toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la question et à prendre des mesures concrètes en vue du démantèlement complet, vérifiable et irréversible de ses programmes liés aux armes nucléaires. La République populaire démocratique de Corée doit signer et ratifier de toute urgence le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La treizième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, prévue en septembre, sera une autre occasion importante de prendre des mesures concrètes supplémentaires pour faire progresser l'universalisation du Traité. Le Japon, en coopération avec toutes celles et tous ceux qui aspirent à un monde sans armes nucléaires, contribuera de manière constructive aux discussions fructueuses de la Conférence.

M. Dvornyk (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne et voudrait formuler des observations supplémentaires à titre national.

À l'occasion de la Journée internationale contre les essais nucléaires, nous honorons la mémoire de toutes les victimes des essais nucléaires et rendons hommage aux personnes dont la vie a été touchée par les retombées de ceux-ci. L'Ukraine saisit cette occasion pour sensibiliser

le public à la menace et aux conséquences dévastatrices des essais d'armes nucléaires. De 1945 à nos jours, plus de 2 000 essais nucléaires ont été effectués dans le monde entier, entraînant des conséquences pour les populations et l'environnement, ainsi que pour le développement économique et social. Aujourd'hui, nous nous trouvons à un moment décisif, où le monde est confronté à des défis sans précédent qui menacent la paix et la sécurité internationales et où l'intégrité et le fondement de tous les régimes internationaux actuels de maîtrise des armements et de non-prolifération sont menacés.

La guerre d'agression non provoquée, injustifiée et totale menée par la Russie contre l'Ukraine a considérablement accru les risques nucléaires. Les discours irresponsables sur le nucléaire font partie de la panoplie de l'agresseur depuis le début de son invasion. Pour la première fois dans l'histoire, des installations nucléaires civiles opérationnelles ont été transformées en cibles militaires. La saisie par la Russie d'installations nucléaires ukrainiennes, ainsi que les bombardements répétés et la militarisation de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia illégalement occupée font peser une grave menace sur la sûreté et la sécurité nucléaires et augmentent le risque d'une catastrophe nucléaire majeure, qui pourrait avoir des conséquences désastreuses pour l'Ukraine et bien au-delà. En outre, l'annonce du déploiement d'armes nucléaires tactiques russes sur le territoire du Bélarus et la suspension par la Russie de sa participation au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques démontrent clairement les tentatives de la Russie d'envenimer encore la situation.

Malgré les discours incendiaires et les agissements destructeurs de la Russie, il est primordial que les États Membres responsables de l'ONU ne cèdent pas au chantage nucléaire de Moscou et qu'ils renforcent leurs mesures pour garantir une dissuasion fiable et pour empêcher la Russie de continuer à affaiblir l'architecture du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

À l'occasion de la Journée internationale contre les essais nucléaires, nous soulignons l'importance capitale de l'entrée en vigueur et de l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Je voudrais souligner que le moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires déclaré volontairement par un certain nombre d'États constitue une étape importante, mais qu'il est insuffisant, car il ne remplacera jamais le caractère juridiquement contraignant du Traité. À cet égard, nous appelons tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE à le faire sans plus tarder,

notamment les États visés à l'annexe 2, et dont la ratification et la signature sont nécessaires à son entrée en vigueur. Dans le même temps, nous nous félicitons des récentes ratifications du TICE par la Dominique, la Gambie, la Guinée équatoriale, les Îles Salomon, Sao Tomé-et-Principe, Sri Lanka, le Timor-Leste et les Tuvalu.

À ce jour, la République populaire démocratique de Corée reste le seul pays à mener des essais nucléaires au XXI^e siècle. L'Ukraine condamne la série de tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée entre 2022 et 2023, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

À cet égard, nous appelons la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir d'effectuer des essais de missiles balistiques, à appliquer intégralement et à respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques, à se conformer à nouveau et immédiatement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, notamment en signant et en ratifiant son protocole additionnel, ainsi que le TICE.

Enfin, nous souhaitons réaffirmer notre ferme engagement à mettre un terme à tous les essais nucléaires, quels que soient le lieu et le moment où ils sont effectués dans le monde.

M. Massari (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, et souhaite faire quelques observations à titre national.

Chaque année, cette réunion de haut niveau offre une nouvelle occasion de sensibiliser le grand public aux effets dévastateurs des armes et des essais nucléaires sur l'environnement et sur la vie humaine. De plus, elle nous permet d'insister davantage sur la nécessité de mettre fin aux essais nucléaires et de réaffirmer notre engagement en faveur de l'objectif ultime d'un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un pilier du programme de désarmement et de non-prolifération, et de l'architecture multilatérale dans son ensemble. En interdisant toute explosion expérimentale d'arme nucléaire ou toute autre explosion nucléaire, il s'oppose à la mise au point et au

perfectionnement d'armes nucléaires et contribue à prévenir la compétition nucléaire.

Malheureusement, plus de 25 ans après son ouverture à la signature, le TICE n'est toujours pas entré en vigueur. Toutefois, il a permis de réaliser deux objectifs très importants. Il a ouvert la voie à un moratoire sur les essais nucléaires, que nous appelons tous les États à maintenir, et, par l'intermédiaire de l'organisation qui lui est liée, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), il a permis d'instaurer un régime de vérification mondial très efficace, dont le rôle inestimable dans la fourniture rapide de données fiables et indépendantes a été démontré à maintes reprises. Mais pour progresser sur la voie du désarmement et de la non-prolifération, il faut que l'actuel moratoire volontaire sur les explosions nucléaires expérimentales devienne une norme contraignante grâce à l'entrée en vigueur du TICE.

Par conséquent, nous apportons notre ferme soutien à toute initiative destinée à faciliter son entrée en vigueur. À cette fin, l'Italie copréside, avec l'Afrique du Sud, la Conférence ministérielle visant à faciliter l'entrée en vigueur du TICE (Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité) depuis septembre 2021. Au cours de cette période de deux ans, nous avons redoublé d'efforts, en partenariat avec l'Afrique du Sud, le Secrétariat technique provisoire de l'OTICE et les États signataires, pour promouvoir l'universalisation du Traité grâce à de nouvelles signatures et susciter davantage de ratifications. À cette fin, nous appuyons pleinement l'excellent travail de sensibilisation entrepris activement et avec succès par le Secrétaire exécutif Robert Floyd et son équipe.

À cet égard, je me félicite vivement des ratifications du Traité, ces deux dernières années, par la Dominique, la Gambie, la Guinée équatoriale, les Îles Salomon, Sao Tomé-et-Principe, Sri Lanka, le Timor-Leste et les Tuvalu. Aussi, je tiens une fois de plus à demander à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les huit États restants figurant à l'annexe 2, de signer et ratifier le Traité sans plus tarder. Nous nous félicitons de la désignation du Panama et de la Norvège comme coprésidents de la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité et nous attendons avec intérêt la prochaine conférence, qui se tiendra à New York, et qui constituera la prochaine étape importante de notre effort collectif en vue de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En raison des menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité internationales, il est plus urgent que jamais de renouveler tous les efforts déployés en

vue de l'universalisation et de l'entrée en vigueur du TICE. Aussi, nous condamnons fermement l'agression injustifiée et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante du droit international et des principes humanitaires.

Dans le même esprit, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de nouvelles provocations et à prendre des mesures concrètes en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Nous l'invitons par ailleurs à engager des négociations crédibles à cet égard, à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à se conformer à nouveau au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et à signer et ratifier le TICE.

Dans le même temps, nous invitons la communauté internationale à continuer d'appuyer l'achèvement du régime de vérification du Traité avant même son entrée en vigueur, afin d'améliorer davantage la capacité de surveillance et l'aptitude de ce régime de vérification à fournir une analyse précise des données. Nous continuons de contribuer sans réserve au renforcement du Système de surveillance international, notamment à travers notre station sismologique nationale et notre laboratoire de radionucléides.

Pour conclure, je voudrais souligner l'importance cruciale des efforts communs déployés en vue de l'entrée en vigueur du TICE. Chaque pays a un rôle à jouer. L'Italie appelle tous les partenaires à travailler ensemble, en étroite collaboration, pour créer un élan politique, transformer le Traité en mesures concrètes et enfin, en faire une réalité.

M. Tito (Kiribati) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis ici à l'Assemblée générale aujourd'hui pour commémorer la Journée internationale contre les essais nucléaires, une initiative lancée par notre bonne amie, la République du Kazakhstan.

Depuis 1945, des personnes innocentes et leurs communautés subissent les effets graves d'ordre humanitaire et écologique provoqués par plus de 2000 essais nucléaires menés sans leur consentement. Les grandes puissances ont choisi des lieux éloignés de leurs centres, où elles pouvaient mener leurs tests en toute tranquillité, sans obstruction ni gêne majeure.

Dans mon pays, Kiribati, les citoyens de l'île de Kiritimati ont subi les conséquences tragiques de 33 essais nucléaires effectués par nos amis britanniques et américains dans les années 50 et 60. Les 500 Kiribatiennes et Kiribatiens qui vivaient sur l'île de Kiritimati au

moment des essais ont été peu protégés et n'ont pas été mis en garde de manière adéquate. On ne leur a pas fourni d'équipement de protection individuelle approprié, mais il leur a été conseillé de s'abriter dans des espaces ouverts, sous une bâche, et de se couvrir les yeux avec les mains. N'étant pas conscients des dangers de tels essais, la plupart d'entre eux ont soulevé la bâche mise à leur disposition pour apercevoir le spectaculaire nuage de feu incandescent qui s'élevait au-dessus d'eux. Nombre de ces personnes se sont ensuite plaintes quelque temps après de diverses maladies et complications sanitaires impossibles à traiter, dont la plupart ont entraîné la mort. On a constaté de nombreux cas de cancer ainsi que des anomalies et des handicaps congénitaux chez des nouveau-nés. Selon divers rapports, des vétérans et d'autres étrangers qui se trouvaient sur l'île lorsque les essais ont été effectués se sont plaints de maux similaires.

Aujourd'hui encore, les citoyens de Kiribati continuent de souffrir physiquement de problèmes de santé causés par la radioexposition, mais aussi de traumatismes et de préjudices intergénérationnels dus à ces armes de destruction massive. Compte tenu du manque de collecte de données et d'analyses scientifiques appropriées sur les maladies d'origine nucléaire sur l'île, le groupe consultatif scientifique et le fonds de contributions volontaires actuellement mis en place dans le cadre du Plan d'action de Vienne devraient contribuer à combler cette lacune institutionnelle, à répondre aux besoins médicaux des patients souffrant de maladies liées au nucléaire et à concourir aux mesures d'assainissement de l'environnement.

Au nom de nos concitoyens touchés, nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires concernés de leur fournir une aide ciblée et de procéder à la décontamination radiologique de l'île.

Le Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires est entré en vigueur en 2021. Nous sommes heureux d'être un fervent défenseur du Traité, notamment de ses dispositions humanitaires relatives à l'assistance aux victimes, à la remise en état de l'environnement ainsi qu'à la coopération et à l'assistance internationales. Nous nous félicitons également de coprésider avec le Kazakhstan le groupe de travail intersessions chargé de ces dispositions humanitaires. Nous encourageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité.

Kiribati considère que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires complète à la fois le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité

d'interdiction complète des essais nucléaires par le biais des interdictions énoncées à l'article premier ainsi que par celui des dispositions humanitaires visées aux articles VI et VII. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires offre aux États concernés la possibilité de rechercher la justice nucléaire au niveau international.

Nous sommes également convaincus que les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en particulier les États dotés d'armes nucléaires, doivent s'engager à fournir le soutien et l'assistance nécessaires aux populations ayant subi des préjudices dus à l'emploi et à la mise à l'essai d'armes nucléaires par ces États. Il s'agit de l'étape suivante logique dans la mise en œuvre des obligations découlant de l'article VI.

Au cours du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2023, ma délégation a invité les autres États parties à appuyer les références à l'assistance aux victimes, à la remise en état de l'environnement et à la coopération et l'assistance internationales. Nous avons aussi défendu énergiquement la nécessité pour la communauté internationale de se rendre sur les anciens sites d'essai et d'y dialoguer avec les communautés concernées afin de comprendre pleinement les conséquences humanitaires et environnementales de ces armes. Les visites internationales sur les sites d'essai offrent une expérience enrichissante aux jeunes du monde entier.

Nous continuerons à faire entendre les voix des communautés touchées, en particulier celles des jeunes, et à encourager les jeunes du Pacifique à s'exprimer sur les armes nucléaires. C'est souvent par l'art qu'ils expriment leurs opinions. À cet égard, nous avons eu le plaisir de coparrainer une exposition d'œuvres d'art réalisées par des jeunes du Pacifique, avec les républiques des Îles Marshall et du Kazakhstan, ainsi que la Marshallese Educational Initiative, la Nuclear Age Peace Foundation et son initiative pour la jeunesse *Reverse the Trend* (Inverser la tendance), à l'occasion de la réunion du Comité préparatoire du TNP de 2023 à Vienne. Nous espérons que cette collaboration avec des représentants de la jeunesse et des organisations dirigées par des jeunes nous permettra de faire bouger les choses et de pousser la communauté internationale à défendre un monde pacifique et durable exempt d'armes nucléaires.

Alors que nous célébrons la Journée internationale contre les essais nucléaires, Kiribati s'engage à présenter les récits des personnes rescapées dans toutes les

instances des Nations Unies, y compris à la prochaine session de la Première Commission de l'Assemblée générale, à la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et en 2024 dans le cadre des travaux du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont la prochaine session aura lieu en 2026.

M. Pretterhofer (Autriche) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence de me donner la parole et d'avoir organisé l'importante réunion plénière commémorative d'aujourd'hui.

L'Autriche s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et à celle qui a été faite par la représentante du Royaume des Pays-Bas au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Soixante-dix-huit ans se sont écoulés depuis les premiers essais nucléaires effectués dans le désert du Nouveau-Mexique, un fait qui a récemment été porté à l'attention du public grâce au succès du film *Oppenheimer*. De nouvelles études montrent que les conséquences des rayonnements radioactifs de ces premiers essais ont été plus graves, plus étendues et plus dangereuses pour la santé des civils qu'on ne l'avait admis initialement. Comme nous le savons aujourd'hui, les conséquences humanitaires de telles détonations peuvent être désastreuses et infliger des souffrances inimaginables, avec des conséquences mondiales potentiellement catastrophiques.

En interdisant les essais d'armes nucléaires et toutes les autres explosions nucléaires dans le monde, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est devenu un élément essentiel du cadre mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. L'Autriche réaffirme donc sa pleine confiance dans le Traité et dans l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), et nous félicitons cette dernière de l'action inlassable qu'elle mène pour mettre fin aux essais d'armes nucléaires. Nous sommes fiers d'accueillir l'OTICE et son personnel dévoué à Vienne. Nous nous félicitons des initiatives fructueuses prises par le Secrétaire exécutif Floyd pour faire progresser les travaux de l'OTICE et la ratification du Traité, dernièrement par la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, les Îles Salomon et Sri Lanka. Nous continuerons d'appuyer activement ces efforts.

L'Autriche réaffirme que la norme contre les essais nucléaires, qui est consacrée par le TICE et à laquelle

adhèrent les États qui l'ont signé et ratifié, doit être respectée. Le fait que certains États envisagent de revenir sur leur ratification est contre-productif et profondément inquiétant. L'OTICE joue un rôle crucial dans l'établissement de la confiance et le renforcement de la norme contre les essais nucléaires grâce à ses capacités fiables et indépendantes de vérification du respect de ladite norme par les États via son système de surveillance international et son centre international de données. Le Système de surveillance, en tant qu'élément important pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, garantit qu'aucune détonation nucléaire dans le monde, sous terre, dans l'atmosphère, en mer ou dans l'espace ne passe inaperçue, fournissant en même temps des données précieuses pour des applications civiles.

Il nous permet également de détecter en toute confiance tout nouvel essai de la République populaire démocratique de Corée, seul pays à avoir mis à l'essai des armes nucléaires au XXI^e siècle, ce que nous condamnons avec la plus grande fermeté. La République populaire démocratique de Corée ne pourra jamais bénéficier du statut d'État doté d'armes nucléaires sous le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Elle doit respecter enfin les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et s'abstenir de procéder à des essais nucléaires et à des tirs recourant à la technologie des missiles balistiques. Nous continuons d'appeler tous les partenaires concernés à œuvrer d'urgence à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables afin de parvenir à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

Une année de plus s'est écoulée sans que le TICE n'entre en vigueur. En d'autres termes, le régime n'est pas encore pleinement efficace et opérationnel. L'Autriche appelle donc tous les États restants, en particulier les États visés à l'annexe 2 qui empêchent le Traité d'entrer en vigueur, à ratifier le TICE sans plus attendre et sans conditions préalables. C'est particulièrement important pour la sécurité mondiale à un moment où d'autres progrès, accords et engagements importants en matière de désarmement et de non-prolifération sont annulés, où des menaces nucléaires explicites sont proférées et où les arsenaux nucléaires sont modernisés ou développés. Nous devons éviter une nouvelle course aux armements nucléaires, et l'entrée en vigueur du TICE peut être un élément important à cette fin.

Outre le TICE, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est une norme complémentaire contre

la mise à l'essai d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires qui est désormais entrée en vigueur. On compte actuellement 92 signataires et 68 États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un traité qui complète et renforce à la fois le TNP et le TICE. Cette complémentarité est mise en évidence par le fait que plusieurs nouveaux États parties au TICE ont ratifié ce traité en même temps que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Comme ils s'y sont engagés à la première Réunion des États parties tenue en juin 2022 à Vienne, les États parties au Traité continuent de lutter contre les dommages causés par l'utilisation et la mise à l'essai d'armes nucléaires et appuient toutes les mesures visant à garantir l'entrée en vigueur du TICE. Nous appelons tous les États à coopérer avec la structure du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, notamment lors de la deuxième Réunion des États parties, qui se tiendra prochainement à New York, et à le ratifier.

Aujourd'hui, le risque de détonation nucléaire est plus élevé qu'il ne l'a été au cours des dernières décennies, même pendant la guerre froide. L'Horloge de l'apocalypse affiche 90 secondes avant minuit, un chiffre sans

précédent. Nous devons travailler de concert pour faire en sorte que personne n'ait à vivre dans la crainte de telles détonations. Travailler à l'universalisation du TICE et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et renforcer le TNP, peut nous aider à atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Je réaffirme donc l'attachement de l'Autriche à l'entrée en vigueur et à l'universalisation du TICE et j'appelle tous les États parties à œuvrer ensemble à la réalisation de cet objectif. À l'heure où le droit international et les principes de la coopération multilatérale sont soumis à des pressions croissantes, il est d'autant plus important de défendre les traités et les institutions, tels que le TICE et l'OTICE, qui sont essentiels à notre sécurité collective et appuient nos efforts en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le cadre de la séance commémorative de ce matin. Nous entendrons les orateurs et oratrices restants cet après-midi à 15 heures dans cette salle.

La séance est levée à 13 heures.